



VILLE D'HYÈRES

LES PALMIERS

Séance du Conseil municipal du 23 septembre 2016

SOMMAIRE

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 JUILLET 2016	5
AFFAIRE N° 1 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - Mise en conformité des statuts de la Communauté d'Agglomération avec la loi NOTRe - Approbation du Conseil Municipal.....	8
AFFAIRE N° 2 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - PARC NATIONAL DE PORT CROS - Désignation des représentants de la Commune d'Hyères - Additif	13
AFFAIRE N° 3 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - Délégation de service public pour l'exploitation d'un Casino à Hyères-les-Palmiers - Avenant n°6 au cahier des charges - Autorisation à Monsieur le Maire de signer.....	14
AFFAIRE N° 4 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - Casino des Palmiers - Jeux sur la Commune d'Hyères - Avis favorable à la demande de renouvellement de l'autorisation des jeux.....	14
AFFAIRE N° 5 - GRANDS PROJETS URBAINS - Autoriser M. le Maire à demander à TPM le versement d'un fond de concours exceptionnel à hauteur de 50 % HT sur la totalité des travaux d'urgence réalisés par la commune d'Hyères sur le terrain occupé par les Gens du Voyage à l'Almanarre.....	18
AFFAIRE N° 6 - DIRECTION DES GRANDS PROJETS - SERVICE EAUX ET INONDATIONS - Autorisation de signature pour M. le Député-Maire, d'une convention relative au Programme d'Actions de Prévention des Inondations du bassin versant du Gapeau pour les années 2016 à 2019.....	18
AFFAIRE N° 7 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Décision sur demandes de protection fonctionnelle	19
AFFAIRE N° 8 - COMMANDE PUBLIQUE - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Émission, impression et diffusion de titres restaurant - Accord-cadre à bons de commande - Années 2017 à 2020 - Mise en appel d'offres ouvert	19

AFFAIRE N° 9 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Demande d'aide financière à la Région P.A.C.A. pour l'exercice 2017 au titre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire - Projet « Maison du Commandant » à Porquerolles.....	20
AFFAIRE N° 10 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget Principal - Attribution des subventions aux associations intervenant sur les nouvelles activités périscolaires - 1er trimestre de l'année scolaire 2016/2017	20
AFFAIRE N° 11 - EVENEMENTIEL - Saison artistique 2016-2017 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention de co-organisation entre la S.A.S CDTH et la Commune.....	21
AFFAIRE N° 12 - SPORTS - Dénomination du stade du Golf Hôtel : Stade Maurice DELPLACE	22
AFFAIRE N° 13 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Exploitation d'un camion snack Avenue Jean Moulin	22
AFFAIRE N° 14 - ÉCONOMIE ET HABITAT- Cœur de ville - Demande de Déclaration d'Utilité Publique pour le Périmètre de Restauration Immobilière « Templiers Sud » phase 1 - Bilan de la concertation, autorisation donnée à Monsieur le Député - Maire de déposer le dossier en Préfecture	24
AFFAIRE N° 15 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Bassin de l'Eygoutier - Modification des statuts	25
AFFAIRE N° 16 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de l'Eygoutier - Rapport d'activités 2015 - Communication au Conseil Municipal.....	25
AFFAIRE N° 17 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - Concessions de logements de fonction pour le personnel communal - Modification.....	26
AFFAIRE N° 18 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - JAUSIERS - Vente de terrain à Mademoiselle BODIGUEL - Parcelles A 186, 187 et 188	26
AFFAIRE N° 19 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - JAUSIERS - Vente de terrain à la Commune de Jausiers - Parcelle AB 47	27
AFFAIRE N° 20 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTÉOTIQUE - LE POUSSET - Aliénation du bien situé 33 Allée du Pousset cadastré section EZ n°0017 et 0018 formant le lot n°20 du lotissement au profit de Monsieur Borgetto Marcel	27
AFFAIRE N° 21 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - 4231 Route de Giens - Demande de constitution d'une servitude de passage de câble électrique sur un terrain Communal par ERDF/ENEDIS - Parcelles EX n°0031, EY n°0001 et 0029	28
AFFAIRE N° 22 - GÉOMATIQUE ET TERRITOIRE - Modification de localisations administratives de voies publiques	28
AFFAIRE N° 23 - GÉOMATIQUE ET TERRITOIRE - Modification de dénomination de voies publiques..	28

AFFAIRE N° 24 - COMMANDE PUBLIQUE - BATIMENTS - Vérification des installations électriques et gaz, des ascenseurs, des systèmes de sécurité incendie et des désenfumages mécaniques - Accord-cadre à bons de commande - Années 2017 à 2020 - Mise en appel d'offres ouvert.....	29
AFFAIRE N° 25 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES TECHNIQUES - Construction d'un kiosque à musique place Gabriel Péri.....	29
AFFAIRE N° 26 - COMMANDE PUBLIQUE – DÉCHETS/PROPRETÉ - Transfert maritime de véhicules transporteurs de déchets entre le continent et les îles de Porquerolles et de Port-Cros - Accords-cadres à bons de commande - Années 2017 à 2020 - Mise en appel d'offres ouvert	29
AFFAIRE N° 27 - DÉCHETS/PROPRETÉ - Année 2017 - Exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (T.E.O.M), des établissements assujettis à la redevance spéciale pour les déchets industriels banals (D.I.B).....	30
AFFAIRE N° 28 - DECHETS/PROPRETE - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte des déchets urbains - Année 2015.....	30
AFFAIRE N° 29 - DIRECTION DES GRANDS PROJETS - SERVICE EAUX ET INONDATIONS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'alimentation en eau potable - Exercice 2015	34
AFFAIRE N° 30 - DÉVELOPPEMENT DURABLE - Convention autorisant des prises de vue sur les sites du Conservatoire du littoral - Autorisation de signature donnée à Monsieur le Maire	37
AFFAIRE N° 31 - DÉVELOPPEMENT DURABLE - Engagement dans la démarche de labellisation Éco-Quartier - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la Charte des Éco-quartiers	39
AFFAIRE N° 32 - DIRECTION PRÉVENTION ET SÉCURITÉ - POLICE MUNICIPALE - Installation de nouvelles caméras de vidéo-protection - Autorisation à Monsieur le Député-maire de solliciter une subvention auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance.....	43
AFFAIRE N° 33 - COMMANDE PUBLIQUE - BATIMENTS - PORTS ET ACTIVITÉS PORTUAIRES - Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du centre commercial du Nautisme, de la Base Nautique du Port et de ses abords - Mise en appel d'offres ouvert.....	46
AFFAIRE N° 34 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Concessions des plages naturelles - Demande d'avenants	47
AFFAIRE N° 35 - COMMANDE PUBLIQUE - LITTORAL - Location et entretien de cabines sanitaires (toilettes et/ou douches) - Accords-cadres à bons de commande - Années 2017 à 2020 - Mise en appel d'offres ouvert.....	48
AFFAIRE N° 36 - PORTS - PORT D'HYÈRES - Régie à autonomie financière du Port d'Hyères Saint-Pierre - Modification des statuts	48
AFFAIRE N° 37 - PORTS - PORT DE LA CAPTE - Régie à autonomie financière du Port de La Capte - Modification des statuts.....	49
AFFAIRE N° 38 - PORTS - PORT DE L'AYGUADE - Régie à autonomie financière du Port de l'Aiguade - Modification des statuts.....	49

AFFAIRE N° 39 - PORTS - PORT AUGUIER - Régie à autonomie financière du Port AUGUIER- Modification des statuts.....	49
AFFAIRE N° 40 - PORTS - PORT D'HYERES - Désignation des membres du Conseil d'Exploitation de la Régie à autonomie financière du Port d'Hyères - MODIFICATIF.....	50
AFFAIRE N° 41 - PORTS - PORT DE LA CAPTE - Désignation des membres du Conseil d'Exploitation de la Régie à autonomie financière du Port de La Capte – MODIFICATIF.....	50
AFFAIRE N° 42 - PORTS - PORT DE L'AYGUADE - Désignation des membres du Conseil d'Exploitation de la Régie à autonomie financière du Port de l'Aiguade – MODIFICATIF.....	50
AFFAIRE N° 43 - PORTS - PORT AUGUIER - Désignation des membres du Conseil d'Exploitation de la Régie à autonomie financière du Port AUGUIER - MODIFICATIF	50
AFFAIRE N° 44 - PORTS - PORT D'HYÈRES (Saint Pierre) - Régie à autonomie financière du Port Saint Pierre - Consolidation d'un emploi à durée déterminée par la conclusion d'un contrat à durée indéterminée.....	51
AFFAIRE N° 45 - PORTS - PORTS D'HYÈRES - Régies à autonomie financière des Ports d'HYÈRES (Saint- Pierre) et de LA CAPTE - Consolidation d'un emploi à durée déterminée par la conclusion d'un contrat à durée indéterminée.....	51
AFFAIRE N° 47 - PORTS - PORT D'HYÈRES (SAINT PIERRE) - Redevances portuaires. Délégation de service public de desserte maritime des îles d'Or.....	52
AFFAIRE N° 48 - PORTS - PORT D'HYÈRES (SAINT-PIERRE) - Exonération totale des redevances pour les bateaux accompagnateurs du Tour de France à la Voile 2016	52
AFFAIRE N° 46 - PORTS - Régies à autonomie financière des Ports d'HYÈRES (Saint Pierre), L'AYGUADE, LA CAPTE et AUGUIER - Avenants aux contrats de travail de droit privé.....	53
QUESTIONS ORALES	54

(La séance est ouverte à 14 h, par Monsieur Jean-Pierre GIRAN, député-maire d'Hyères-les-Palmiers.)

M. LE DEPUTE-MAIRE : Mes chers collègues, la séance est ouverte. Je demande à Monsieur Michel GONZALEZ, directeur général des services, de procéder à l'appel.

(Monsieur GONZALEZ procède à l'appel nominal.)

M. LE DEPUTE-MAIRE : Merci. Le quorum étant atteint, nous pouvons valablement délibérer. Sauf s'il y a des oppositions, je vous propose que Madame Julie LUCIANI soit notre secrétaire de séance.

Pas d'opposition ? Elle fait l'unanimité, une nouvelle fois.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 JUILLET 2016

M. LE DEPUTE-MAIRE : S'il n'y a pas d'observations, il est approuvé.

LE PROCÈS-VERBAL DU 22 JUILLET 2016 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

M. LE DEPUTE-MAIRE : Le prochain Conseil municipal aura lieu le 28 octobre à 14 h.

Quatre questions orales ont été posées par Madame DEL PERUGIA, Monsieur SEEMULLER et le groupe Hyères Bleu Marine. Il y sera répondu en fin de séance.

M. KBAIER : Je voudrais faire une petite déclaration avant le début de ce Conseil.

Nous avons été surpris de lire dans la presse que vous regrettiez l'absence de l'opposition. Ce titre annonçait l'article concernant le repas entre amis du 17 septembre. Je rappelle que vous avez fait cette déclaration dans le cadre d'une manifestation privée à laquelle nous n'avons pas participé. De ce fait, nous ne pouvions pas répondre.

Nous vous rappelons que vous avez été dans l'opposition pendant 13 ans et que votre préoccupation première était souvent de dénigrer et de voter systématiquement contre les propositions et les délibérations qui vous étaient soumises. Vous dites que l'opposition ne s'attache qu'à des détails et ne peut débattre que de choses futiles. Pensez-vous que le fait de demander de ne pas augmenter les impôts, mais d'essayer d'équilibrer le budget en faisant des économies est un détail ?

Vous demander des éclaircissements sur des DSP et vous recommander de bien respecter la loi, est-ce un détail ? Voter contre le PLU, par manque d'information et de documents, pour pouvoir participer efficacement à son élaboration, est-ce un détail ? Essayer de vous convaincre de ne pas vendre Jausiers, est-ce un détail ? S'opposer au projet du musée en mettant en avant le coût exorbitant de cette opération, est-ce un détail ? Il ne s'agit là que de quelques exemples, Monsieur le Maire.

En revanche, je vous rappelle qu'à chaque Conseil municipal, nous avons voté de nombreuses délibérations en phase avec des projets consensuels profitables aux Hyérois. Il est également vrai que, pour l'instant, nous n'avons pas de projet particulier à proposer, d'abord parce que vous ne nous le demandez pas, et ensuite parce que le programme et les réalisations que vous faites actuellement avec votre majorité sont le pur héritage de la municipalité antérieure, celle de Jacques POLITI. Je citerai deux exemples, entre autres : l'aménagement de la promenade du port à l'Ayguade et la Maison du Commandant à Porquerolles.

Votre déclaration rectificative, parue dans le Var Matin du 20 septembre, montre votre embarras et peut-être même votre regret d'avoir maltraité et dénigré notre groupe. Sachez, Monsieur le Maire, que le fait de rabaisser des élus revient à mépriser aussi leurs électeurs. Merci, Monsieur le Maire.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Merci, Monsieur KBAIER, d'avoir bien voulu lire ce que l'on vous a demandé de lire.

Je voudrais être très précis, d'abord sur des détails : vous me permettrez de dire que la Maison du Commandant à Porquerolles avait été achetée par Monsieur Ritondale en 2007 ou 2008 et que, depuis, aucune idée n'avait été mise sur elle. Nous sommes très fiers et très heureux que les travaux puissent bientôt commencer. Je ne vois pas en quoi il peut y avoir d'héritage.

Concernant la promenade en bord de mer, vous pouvez raconter ce que vous voulez, mais je l'avais déjà proposée lors d'une première candidature où je n'avais pas été élu. J'ai réitéré, et je me réjouis du fait que d'autres s'y soient associés. Il me semblait que la municipalité précédente avait imaginé une route qui passait derrière l'aéroport en lieu et place de cette promenade telle que je la propose.

Pour le reste, il y a un héritage, mais je l'assume. Le PLU a été annulé et, depuis deux ans et demi, nous sommes obligés de combler la lacune qui a subsisté. Il y a des héritages, par exemple la DSP du Casino, où l'on se trouve dans des situations abracadabrantes sans que jamais aucune précaution n'ait été prise. Autre héritage : aujourd'hui, nous sommes obligés de relancer et de créer trois plages privées là où aucune initiative n'a jamais été prise.

Sur le fond, je maintiens complètement ce que j'ai dit, et j'aimerais que quelqu'un comme vous, qui a une capacité de réflexion, le comprenne. Pour moi, il n'y a pas d'opposition, à la différence de certains qui pensent qu'il y en a une. Pour moi, il y a une majorité et des minorités. Voilà ce que j'ai dit, et c'est pourquoi je souhaitais le préciser après un titre de Var Matin peut-être mal interprété. Je l'ai dit : tous les élus, quels qu'ils soient et quels que soient les bancs sur lesquels ils siègent, ont les mêmes droits et les mêmes devoirs. Ensuite, qu'il puisse y avoir des opinions contradictoires est la moindre des choses, des convergences liées à l'intérêt général sont également nécessaires, mais c'est une philosophie de l'action locale : il y a une majorité et des minorités. D'ailleurs, quel est le complément de « majorité » ? C'est bien « minorité ». Le complément d'opposition est « pouvoir », et je n'ai pas le sentiment d'exercer un pouvoir face à des personnes qui en seraient dépourvues et seraient dans l'opposition. J'ai voulu affirmer cette vision des choses, que je maintiens. C'est beaucoup plus profond que des polémiques locales : pour moi, il y a un respect dû à chacun. Il est vrai que parfois, il n'y a pas de propositions - vous dites que je ne les demande pas - qui soient fondamentales, mais il y a surtout des approches contradictoires, ce que l'on peut comprendre.

Je voudrais vraiment que vous entériniez cette idée-là qui, pour moi, est une idée force : il n'y a pas une majorité et une opposition, ce qui signifierait qu'elle est systématique, mais il y a une majorité et des minorités, et nous pouvons nous retrouver ou nous distinguer. Merci de m'avoir permis cette précision.

M. KBAIER : Monsieur le Maire, je vous précise que c'est moi qui ai écrit cela. J'en suis capable.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je vous en remercie et vous en félicite. La réponse vous est donc directement adressée.

M. COLLET : Nous n'avons préparé aucune intervention sur le sujet. Néanmoins, vous vous doutiez bien que les propos tenus dans la presse, avec une certaine maîtrise ou non, auraient fait réagir l'opposition. Il est vrai que vous y êtes revenu une deuxième fois en expliquant qu'il y avait une incompréhension. Nous sommes dans la sémantique des mots.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Les mots sont toujours la sémantique.

M. COLLET : D'accord, nous acceptons la leçon de morale... Je fais volontiers un pléonasma.

Nous nous sommes demandé, le moment venu, quel était le mépris qui vous avait envahi pour tenir ce type de propos dans une manifestation dont ce n'était pas le lieu.

M. LE DEPUTE-MAIRE : C'est extraordinaire ! La presse est venue et, bien entendu, c'était son droit.

M. COLLET : Tant mieux s'ils viennent vous voir !

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je pense que vous finirez par les intéresser lorsque vous ferez une réunion de la même importance. Elle n'est pas allée en voir d'autres - peut-être n'avait-elle pas été invitée, peu importe -, mais si je dois demander à chacun l'autorisation de mon expression lorsque je m'adresse à des amis, on est vraiment dans quelque chose de complètement invraisemblable. Je crois savoir que lorsque d'autres s'expriment en mon absence - les murs ont des oreilles -, c'est beaucoup plus pointu, agressif et critique.

Je répète ce que j'ai dit, et certains ici m'en sont témoins : je crois qu'au contraire, ce n'est pas du mépris, mais du respect. Si vous n'arrivez pas à comprendre ce que je dis, à ce moment-là, ce sera de l'indifférence.

**AFFAIRE N° 1 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - Mise en conformité
des statuts de la Communauté d'Agglomération avec la loi NOTRe -
Approbation du Conseil Municipal**

M. LE DEPUTE-MAIRE : Vous savez que cette loi NOTRe change largement la donne puisqu'elle opère un certain nombre de transferts entre la commune et la communauté d'agglomération. Une mise en conformité des statuts de TPM doit donc être faite sur trois sujets :

- le développement économique, à savoir que l'intégralité de la compétence « Actions de développement économique » et « ZAE » devient obligatoire, alors qu'elle était optionnelle jusqu'à présent. C'est un élargissement du principe, mais la réalité était conforme à ce qui se passera désormais ;
- concernant les gens du voyage, il s'agit d'une précision, mais c'était la même chose, même si je regrette que la compétence ne soit parfois pas suffisamment affirmée puisque l'État peut la bloquer ;
- en matière de déchets, nous travaillons actuellement avec TPM au passage de la collecte et du traitement des déchets à la communauté, avec la volonté que cela se fasse de façon tout à fait transparente et efficace. Nous pensons être arrivés à un bon résultat.

Ces compétences précisées, je vous demande donc de les entériner pour la modification des statuts de TPM.

Y a-t-il des observations ?

M. SEEMULLER : Monsieur le Maire, je suis un peu surpris parce que, le 22 août, je vous ai adressé un courrier relatif à une décision du Conseil des ministres du 3 août qui assouplit les conditions d'accès du statut de Métropole à quatre nouvelles Agglomérations en France, dont Toulon.

Cet assouplissement figure dans un article du projet de réforme du statut de Paris et fera donc qu'au 1^{er} janvier 2017, dans trois mois, l'Agglomération changera de statut. Pour ceux qui auraient besoin de plus d'informations, le statut de Métropole n'est pas celui de l'Agglomération. Le statut de Métropole est puissant et transfère l'ensemble des compétences des collectivités, de l'Agglomération et du Département, certaines compétences régionales et même nationales à un ensemble qui devient cohérent et qui regroupera l'ensemble du personnel municipal de l'ensemble des collectivités, ainsi que la fiscalité avec les questions d'harmonisation. C'est une révolution absolue qui se met en place.

Je veux bien examiner les conditions d'application de la loi à travers la première délibération, mais le fond du sujet n'est pas là. C'est la raison pour laquelle je me suis permis de vous écrire en vous demandant l'application de l'article 2121-22-1 du Code général des collectivités territoriales afin de créer une mission d'information et d'évaluation avec l'ensemble des élus.

Monsieur le Maire, la question que je vous pose est la suivante. Nous sommes dans un moment important de notre vie communale : nous avons besoin de savoir où nous allons et dans quelles conditions. Je pense que le niveau du débat et la complexité des questions auxquelles nous sommes confrontés méritent de réunir l'ensemble des élus dans cette mission.

Je vous demande donc officiellement non seulement l'application de cet article, mais surtout, de votre part, la possibilité de mener une mission d'anticipation pour réfléchir à quelle Métropole nous voulons, quelle place Hyères doit occuper et quel espace nous habiterons demain. Ceci de manière à ce que nous ne subissions pas les conséquences de sa création, comme nous l'avons fait au moment de celle de l'Agglomération, et que nous ne soyons pas toujours en train de rattraper cette absence de stratégie au moment de la création, mais que nous soyons bien acteurs au cœur de ce mouvement, à l'image de ce que doit être notre ville.

M. FALLOT : J'ai une remarque tout à fait personnelle. Bien évidemment, on ne peut pas aller contre la loi mais, en dehors de cette assemblée, je doute que les Hyéroises et les Hyérois soient conscients des conséquences d'une telle délibération. À ce train, d'ici quelques années, Hyères perdra son identité et son indépendance car, petit à petit, délibération de ce type après délibération, les compétences sont transférées non seulement à TPM, mais bientôt à la Métropole, notamment l'urbanisme, les logements sociaux, et j'en passe car la liste serait longue.

C'est à contre-cœur que nous sommes obligés de voter cette délibération car le système nous y contraint. Ainsi va la loi dite NOTRe, à savoir la Nouvelle organisation du territoire de la République, que je ne fais pas mienne.

À titre personnel seulement, je ne peux qu'espérer que Nicolas SARKOZY, de retour aux affaires en 2017, y mettra bon ordre car, au final, les maires et leurs municipalités ne serviront qu'à célébrer les mariages et inaugurer les chrysanthèmes.

Mme COLLIN : Monsieur le Maire, cette délibération, contre laquelle nous voterons, est l'occasion pour notre groupe de rappeler notre opposition au transfert de toutes les compétences à TPM, ainsi qu'à la loi NOTRe en général, même si cette délibération est une mise en conformité.

En effet, ce transfert enlève aux communes les possibilités de conduire des politiques spécifiques dans les matières concernées et, une fois de plus, on dessaisit peu à peu les maires de leurs responsabilités, les Hyérois regardant s'éloigner leur capacité de rester souverains des décisions qui les concernent.

À vous, Monsieur le Maire qui, au contraire du Front National, avez toujours plaidé pour ce que je nommerais cette « mise sous tutelle » par TPM, je demande, - permettez-moi ce trait - à l'instar des Bourgeois de Calais, à quelle date est prévue la remise totale et définitive des clés de la Ville d'Hyères !

Cette boutade mise à part, ce n'est pas sous le prétexte que Hyères tire ses marrons du feu, par exemple en ce qui concerne la compétence tourisme qui n'est pas évoquée aujourd'hui... La Ville tire ses marrons du feu car vous assurerez la présidence dans la nouvelle structure. Ceci dit, personne n'est éternel, particulièrement en politique. Alors, après vous, le déluge ? La prise de contrôle du tourisme par un affidé du système ? C'était pour le tourisme. Merci, Monsieur le Maire.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je ne commenterai pas l'engagement fondamental de Monsieur FALLOT à l'égard de Monsieur SARKOZY : je pense que c'est totalement étranger à un conseil municipal. Monsieur HOLLANDE, Monsieur MACRON, Madame LE PEN, Monsieur SARKOZY, Monsieur DUPONT-AIGNAN et d'autres : je crois que ceci est hors propos.

Pour le reste, j'apporterai une réponse directe au Front National, qui a fait la même intervention à TPM, et peut-être aussi une réponse à Monsieur FALLOT : je suis contre l'augmentation des impôts - vous aussi, les amis - mais je les paie. Quand la loi est la loi, on l'applique. Éventuellement, on peut la changer quand le Gouvernement le décide, mais nous l'appliquons. Par conséquent, le fait de voter contre une délibération qui est simplement l'application de la loi signifie que, quelque part, on n'est pas républicain. Je le dis au Front National pour qu'il comprenne que lorsque l'on dit : « Je suis contre la loi NOTRe, contre la loi ALUR, contre la loi DUFLOT... », j'ai envie de dire que nous sommes un certain nombre à trouver qu'il y a des excès et, personnellement, je ne les ai pas votées, mais le républicain que je suis applique la loi et, bien entendu, nous devons le faire dans les mêmes conditions pour la Ville d'Hyères.

Mme COLLIN : Vous êtes chargé d'appliquer la loi, nous le comprenons, mais pour notre part, nous n'avons pas cette charge.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Vous voyez, Monsieur KBAIER, c'est là que l'on touche au fond de mon clivage. Là, c'est de l'opposition, ce n'est pas du travail de conseil municipal, d'un ensemble où il y a une majorité et une minorité : on ne se détermine pas du tout en fonction des réalités locales, mais en fonction des directives que l'on reçoit de Paris parce que l'on a dit : « On n'applique pas. » Eh bien, non ! Les républicains ici voteront cette délibération, même si je peux vous dire qu'il est très compliqué de transférer les déchets, le tourisme et les ports. Cependant, nous essayons de le faire dans les meilleures conditions.

Pour le reste, j'apporterai deux précisions sur l'intervention de Monsieur SEEMULLER. Je vous l'ai déjà dit récemment : à partir du 1^{er} janvier 2017, l'opportunité est donnée à un certain nombre d'Agglomérations - je pense à Saint-Étienne, Dijon, Orléans et Toulon - de passer au statut de Métropole. Il s'agit d'une opportunité, ce n'est pas automatique. Ne me dites pas « non », c'est la réalité. La décision n'est pas arrêtée, même si je pense qu'il est difficile d'aller contre l'air du temps. Monsieur SEEMULLER, vous me dites « non » ; je dis que ce que vous dites est erroné.

M. SEEMULLER : Monsieur le Maire, imaginez-vous une seconde que le Président de l'Agglomération, Monsieur FALCO, aurait laissé faire le Conseil des ministres ? À partir du moment où l'on fixe le seuil à 400 000 - on est à 420 000 à Toulon -, qu'il comprend bien que les enjeux sont majeurs pour nous puisque nous avons deux Métropoles, Nice et Marseille, et que le fonctionnement des Métropoles est une raison de dynamisation du territoire, vous pensez que le président FALCO n'est pas intervenu auprès des ministres compétents ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Bien sûr que non.

M. SEEMULLER : Je suis prêt à prendre les paris avec vous.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Ce n'est pas une affaire de paris, mais de niveau de population. Ne confondez pas les genres. Vous avez dit que nous passions en métropole au 1^{er} janvier 2017 : je vous dis « non ».

M. SEEMULLER : Le 2 janvier, alors ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Ce que vous dites est tellement terrible qu'il est affligeant que quelqu'un de votre qualité le maintienne. À partir du 1^{er} janvier, l'opportunité est donnée à toutes communautés d'agglomération de plus de 420 000 habitants - ce ne sont donc pas des interventions ponctuelles - de choisir le statut de Métropole par délibération. Comme je vous l'ai dit, je pense que dans l'air du temps, nous irons vers la Métropole parce qu'il est extrêmement difficile de se retrouver coincés entre la Métropole de Marseille et celle de Nice, d'autant plus qu'il y aurait le risque de se faire absorber, à terme. Nous irons donc sans doute dans cette direction, mais cela prendra un an avant de réfléchir et d'étudier les modalités de construction.

C'est la première précision, mais elle est d'importance : on ne passe pas au statut de Métropole au 1^{er} janvier ; on peut et on sait que l'on doit, dès maintenant, réfléchir à l'opportunité et aux modalités du passage en métropole à partir du 1^{er} janvier, mais cela se fera ultérieurement.

Deuxièmement, vous dites qu'il faut une réflexion globale. Ce n'est pas la peine de citer 25 articles du Code électoral : c'est très volontiers que nous organiserons une réflexion globale sur ce statut. D'ailleurs, je vous ai déjà dit - et je vous le confirme - que je n'ai aucun problème avec cela. En effet, je pense que c'est une mutation importante qui est une chance pour Hyères, quelque part. Comme vous l'avez rappelé, pour des raisons que je n'ai pas à commenter et qui pouvaient paraître légitimes en leur temps, Hyères est entrée à reculons dans TPM, tardivement, ce qui fait que les places étant occupées, c'est parfois difficile, même si les choses s'améliorent de façon significative. En revanche, lorsqu'il conviendra de définir les statuts, le fonctionnement et la place de chaque commune dans la nouvelle Métropole, Hyères devra être reconnue à l'égard de son rang, c'est-à-dire une commune qui fait partie des trois premières communes de TPM avec, de plus, une place essentielle sur un certain nombre de sujets tels que l'environnement, le tourisme, la culture, etc.

Cela peut être une opportunité, et il nous appartiendra - bien sûr, de façon privilégiée à la majorité - de défendre cette place, mais je souhaite vous associer. Il n'y a aucune ambiguïté de mon point de vue.

M. SEEMULLER : Vous êtes donc favorable à la création de la mission, Monsieur le Maire ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je ne suis pas défavorable à la création d'une mission, mais comme je suis moins formaliste que vous, nous trouverons des modalités de réunions régulières sur le sujet.

Écoutez, d'accord, ce sera la commission. Ainsi, Var Matin peut noter qu'à la demande de Monsieur SEEMULLER, une commission relative à l'article 248, article 2 du Code électoral, sera réunie. C'est une plaisanterie et, honnêtement, c'est une question d'amour-propre que je trouve un peu limitée pour votre niveau.

M. SEEMULLER : Chacun apprécie son niveau.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je vous réponds que nous organiserons une concertation avec des réunions régulières, mais vous vous accrochez à un problème juridique... D'accord.

M. SEEMULLER : Merci, Monsieur le Maire.

M. COLLET : Je ne développerai pas à nouveau le sujet de la délibération, mais nous nous attendions à votre réponse suite à l'intervention de ma collègue.

Nous avons le questionnement et déjà votre réponse, à savoir que la loi existant, nous sommes antirépublicains car nous voterons contre. C'est un mot récurrent et une méthode de communication que l'on entend tous les jours.

Je voudrais simplement dire que votre mentor de l'époque, Monsieur SARKOZY, est bien revenu sur un déni de démocratie sur le fameux référendum du Traité de Lisbonne. À l'époque, il avait les moyens de revenir sur la volonté du peuple ; aujourd'hui, nous ne l'avons pas. Même si la loi existe et est votée, nous voterons donc contre cette délibération, sans pour autant être antirépublicains. À son époque, Monsieur SARKOZY n'a pas été traité d'antirépublicain.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je voulais simplement rappeler ma définition de la république : c'est l'application des lois votées de façon démocratique. Cela vous paraît-il une bonne définition ? Avant tout, la république est l'application des lois votées par le peuple français.

M. COLLET : Elle est partiellement recevable dans la mesure où, derrière, vous avez une possibilité de contourner cette situation, chose que nous n'avons pas aujourd'hui, mais que nous aurons peut-être demain. La notion de république aura peut-être un autre sens.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Peu importe. Je respecte votre définition de la république qui peut conduire à contourner les lois.

M. COLLET : Ne nous faites pas dire ce que nous n'avons pas dit.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je mets aux voix la délibération. Qui est pour l'application de la loi qui consiste à mettre les statuts de TPM en conformité ? Qui est contre ?

**ADOPTÉE PAR 42 VOIX
3 CONTRE : Mme COLLIN, M. COLLET, M. EYNARD-TOMATIS**

AFFAIRE N° 2 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - PARC NATIONAL DE PORT CROS - Désignation des représentants de la Commune d'Hyères - Additif

M. LE DEPUTE-MAIRE : Par lettre du préfet du Var, il nous est demandé de procéder à la désignation de deux membres supplémentaires et de leurs suppléants, conformément à l'article 24 du décret du 22 avril 2009.

S'il y a des candidats, ils peuvent s'exprimer. Je vous donne les propositions de la majorité :

- Madame AUDIBERT, représentante, et Madame CHAMBOURLIER, suppléante ;

- Monsieur DALMAS, représentant, et Madame PEBEREL, suppléante ;
- Monsieur CARRASSAN, représentant, et Madame MONTENAY, suppléante ;
- Madame MONFORT, représentante, et Monsieur CUNEO, suppléant.

S'il n'y a pas d'autres candidats, nous votons globalement ; s'il y en a, nous votons distinctement.

S'il n'y a pas d'observation, qui est pour ? Je vous remercie.

LE CONSEIL MUNICIPAL A DESIGNÉ À L'UNANIMITÉ (45 VOIX) :

Mme AUDIBERT, représentante de la Commune au sein du Conseil d'Administration du Parc National de Port Cros,
Mme CHAMBOURLIER, suppléante,
M. DALMAS, représentant de la Commune au sein du Conseil d'Administration du Parc National de Port Cros,
Mme PEBEREL, suppléante,
Mme MONTENAY, suppléante de M. CARRASSAN,
M. CUNEO, suppléant de Mme MONFORT.

AFFAIRE N° 3 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - Délégation de service public pour l'exploitation d'un Casino à Hyères-les-Palmiers - Avenant n°6 au cahier des charges - Autorisation à Monsieur le Maire de signer

AFFAIRE N° 4 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - Casino des Palmiers - Jeux sur la Commune d'Hyères - Avis favorable à la demande de renouvellement de l'autorisation des jeux.

M. LE DEPUTE-MAIRE : La délégation de service public du Casino d'Hyères-les-Palmiers arrive à échéance en mars 2017, et tout un ensemble de sujets est actuellement en cours de négociation avec le titulaire de la DSP, qui est également le titulaire du bail emphytéotique, ce qui fait qu'il ne nous paraît pas possible d'être prêts pour avoir une délégation dans la continuité en mars 2017.

Cela tient à un certain nombre de choses, dont une fondamentale : l'échéance de la délégation de service public est en mars 2017, et celle du bail emphytéotique détenu par la même société est en 2049. Bien entendu, il est impossible de lancer un appel d'offres où l'un des candidats aurait un avantage naturel évident par rapport aux autres pétitionnaires.

Parmi les solutions à cet imbroglio dont nous héritons, nous avons proposé, avec l'aval de la préfecture, qu'un loyer potentiel puisse être fixé d'un commun accord entre la commune et la société Partouche. Bien entendu, nous nous fondons sur les experts que nous avons diligentés pour que ce loyer figure dans l'appel d'offres. Si d'aventure la société Partouche n'était pas retenue, l'autre pétitionnaire paierait ce loyer au titulaire du bail emphytéotique. C'est le seul moyen d'échapper à une concurrence déloyale. Le problème est qu'il y a actuellement un débat entre la société Partouche et la commune sur le niveau du loyer. Vous comprenez que si le titulaire du bail dit : « Je suis d'accord pour fixer un loyer à 20 M€ dans le cas où ce ne serait pas moi », il n'y aura pas beaucoup d'autres candidats. Il faut donc trouver un loyer convenable. D'ailleurs, nous saisisons le tribunal administratif pour que, de façon judiciaire, nous ayons une indication incontestable. C'est une nécessité.

Autre nécessité : il faut préciser certains investissements qui n'ont pas été encore totalement réalisés et qui peuvent nous conduire à un certain nombre d'actions. Dans ces conditions, il paraît souhaitable de proroger d'un an la délégation de service public actuelle afin d'avoir le temps de clarifier la situation. Dans le même temps, il convient de donner au délégataire actuel la possibilité de demander une prorogation d'un an de l'autorisation de jeux, qui est une autorisation parallèle, parce qu'il ne servirait à rien de proroger d'un an s'ils ne peuvent pas exploiter le casino.

Voilà le sens des délibérations n° 3 et 4 que je vous demande maintenant d'approuver.

Mme TROPINI : Je voudrais apporter une petite précision concernant l'héritage dont vous parliez. Je précise que cette DSP date de 1999 et qu'elle a été votée par une ancienne municipalité, qui n'est pas la précédente et dont certains de vos élus faisaient partie.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Le problème qui se pose, depuis bien avant 1999, est celui de la diachronie entre le bail emphytéotique et la DSP : il n'a jamais été traité.

La formule que nous proposons - c'est là qu'elle me paraît intéressante - peut faire jurisprudence pour dans 18 ans, par exemple. En effet, le problème se posera à nouveau dans 18 ans : la société Partouche sera toujours titulaire du bail emphytéotique. Si l'on ne veut pas avoir de concurrence déloyale, il faudra recommencer par cette proposition. C'est compliqué, mais je ne vois pas beaucoup d'autres solutions, sauf éventuellement à dénoncer le bail emphytéotique pour réguler. Toutefois, il y a des annuités d'éviction qu'il faudrait mesurer.

Mme TROPINI : Nous voterons cette délibération. La commune d'Hyères ne peut pas se passer de son casino, que ce soit en termes d'image et de trafic touristique, mais également en termes de recettes. En effet, même si la loi anti-tabac et le développement des jeux sur Internet ont entraîné une baisse des recettes pour les casinotiers, il n'en demeure pas moins que ces dernières restent intéressantes.

Cependant, j'ai quelques questions à vous poser en ce qui concerne les finances. Lors de la séance du 20 novembre dernier, vous évoquiez le fait que le Casino devait encore réaliser 3,67 M€ d'investissement. Qu'en est-il aujourd'hui ? Pensez-vous qu'ils seront réalisés d'ici la fin du contrat ? Que ferez-vous dans le cas où ce ne serait pas respecté ?

J'ai bien compris que cette non-concordance des dates de fin de la DSP et du bail emphytéotique est un point épineux. Pour autant, pourrait-on dissocier les deux si ce n'était pas le groupe Partouche qui remportait la délégation ? Est-il possible que le nouveau délégataire exploite ailleurs qu'au casino ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Oui. Il faudrait qu'il y ait un ailleurs.

Mme TROPINI : Pouvez-vous l'empêcher ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Un lieu est précisé dans la délégation de service public. On pourrait lancer une DSP en disant : « À charge pour le pétitionnaire d'être dans le casino actuel, aux modalités près, ou de créer une structure adaptée. » Je pense que c'est difficile à imaginer aujourd'hui mais, théoriquement, ce n'est pas impossible.

Mme TROPINI : Pouvez-vous me répondre au sujet des finances ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Effectivement, nous disons que 3 M€ n'ont pas été effectués sur la durée du mandat. C'est pourquoi nous mettons des dates ou des priorités dans la nouvelle DSP. En effet, si l'on se contente de dire qu'il faut faire 18 M€ pendant la DSP, on peut prendre beaucoup de retard et, à un moment donné, ne pas terminer. Le débat qui s'instaure également entre la société Partouche et nous-mêmes, c'est qu'ils comptent en investissement des choses dont nous pensons qu'elles ne relèvent pas de l'investissement de la DSP. Par exemple, la création de machines à sous est-elle un investissement ? C'est un investissement tellement productif que je me demande si c'en est un. Faut-il une distinction - qui n'a jamais été opérée - entre les dépenses qui doivent être assumées par le titulaire du bail emphytéotique et le titulaire de la DSP ? Par exemple, de notre point de vue, certaines dépenses d'entretien relèvent du titulaire du bail emphytéotique, et pas de celui de la DSP. La difficulté est que lorsqu'il s'agit de la même société, cela devient très compliqué. C'est sur cet ensemble-là que nous sommes en train de discuter. S'il n'y a pas d'accord ou de clarté, nous ferons un recours sur les sommes manquantes. Nous sommes très attentifs à ce sujet. Le groupe Partouche a beaucoup de qualités, mais je peux vous dire que c'est compliqué.

En tout cas, ce qui m'intéresse dans ce qui est dit, c'est que nous partageons comme vous - et tout le monde ici, je crois, même si l'on ne joue pas nécessairement au casino - le fait que c'est très important dans l'image et l'histoire d'Hyères. Je crois que nous émettons collectivement le vœu que la société Partouche soit un peu collaborative. Quand je les ai rencontrés la première fois à Paris, la réunion a duré exactement deux minutes.

Lorsque je leur ai demandé de regarder les investissements, ils m'ont répondu : « Mais pourquoi regarder les investissements ? Nous sommes propriétaires. » J'ai dit : « Attendez, vous jouez sur les mots. Vous êtes titulaires d'un bail emphytéotique sur un ensemble immobilier, mais vous n'êtes pas propriétaires. » Ils m'ont même sorti l'acte notarié. Bien entendu, en droit, ils ont tort puisque le domaine public est inaliénable ; mais dans la forme, l'acte notarié ainsi rédigé, la société - je ne sais plus comment elle s'appelait - est propriétaire, d'une part, d'un ensemble immobilier, etc., et d'autre part, d'un bail emphytéotique sur une autre partie. La rédaction a été mal faite. Ceci pour vous dire qu'il n'y a pas obligatoirement un a priori de bonne foi de leur part pour commencer la négociation en disant : « De toute façon, nous ne vous devons rien, nous sommes propriétaires. » C'est la raison pour laquelle cela avait duré deux minutes et que c'est compliqué.

J'aimerais, peut-être un peu collectivement - je ne veux instrumentaliser personne, mais nous avons besoin de tout le monde -, affirmer le fait que la tradition - je dirais même l'historique - de la ville d'Hyères, la présence d'un casino, le symbole touristique que cela représente, est tellement importante qu'une pression amicale et morale est faite sur le groupe Partouche pour ne pas mener une stratégie un peu jusqu'au-boutiste. Quand ils proposent un loyer qui est le triple de celui proposé par les experts que nous avons mandatés, ce n'est pas praticable puisqu'il n'y aura pas d'autres concurrents. D'ailleurs, j'ai soumis ce problème à la préfecture qui m'a clairement indiqué que l'appel d'offres serait cassé puisqu'il y aurait une modalité totalement dissuasive qui troublerait. Je n'ai rien pour ou contre le groupe Partouche mais, comme vous, je suis favorable à la continuité du service du casino, et c'est pourquoi je demande de proroger. Il serait bon que ce groupe comprenne qu'il faut trouver une modalité et qu'il ne joue pas sur une histoire difficile - l'histoire du Casino d'Hyères a été extrêmement difficile et un peu bouleversée - pour retarder une échéance ou empêcher qu'elle se produise. J'essaie de donner mon sentiment dans les termes les plus convenables possibles.

Mme ANFONSI : Le document qu'ils vous ont montré, confirmant leur propriété, datait-il de la SCA Le Grand Casino ou a-t-il été refait quand Partouche a repris ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : C'est celui qui leur attribue...

Mme ANFONSI : Dès 1999 ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : En tout cas, ils l'utilisent par reproduction. Je pense que cela a été fait par un notaire de Cuers, mais je ne sais pas en quelle année. Je vous donnerai la précision.

Ces choses-là étant dites - on ne s'engage ni pour ni contre, mais je pense que chacun ici qui s'en occupe a besoin de cette prorogation -, je vous demande d'approuver ces deux délibérations.

Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

M. LE DEPUTE-MAIRE : J'ajoute que 85 personnes travaillent au Casino. C'est un sujet, ils sont inquiets, et je veux qu'ils connaissent les données du problème. Nous souhaitons aboutir ; je ne peux pas dire plus.

AFFAIRE N° 5 - GRANDS PROJETS URBAINS - Autoriser M. le Maire à demander à TPM le versement d'un fond de concours exceptionnel à hauteur de 50 % HT sur la totalité des travaux d'urgence réalisés par la commune d'Hyères sur le terrain occupé par les Gens du Voyage à l'Almanarre

M. LE DEPUTE-MAIRE : J'avais déjà abordé ce sujet et vous avais expliqué que, normalement, c'est de la compétence de TPM, mais que lorsque TPM l'a pris en charge, pour l'autoriser, l'État a demandé à ce que ces gens du voyage sédentarisés soient relogés dans des logements HLM, ce qu'ils ne souhaitent pas.

Devant cette situation incongrue, nous avons décidé de mettre des conditions d'hygiène et de salubrité nécessaires. J'ai demandé à TPM, indirectement, de financer 50 % des travaux, ce qui est la moindre des choses, et je les remercie de l'avoir fait.

Je soumetts à votre délibération. Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 6 - DIRECTION DES GRANDS PROJETS - SERVICE EAUX ET INONDATIONS - Autorisation de signature pour M. le Député-Maire, d'une convention relative au Programme d'Actions de Prévention des Inondations du bassin versant du Gapeau pour les années 2016 à 2019

Mme MONFORT : Il s'agit simplement de donner à Monsieur le Maire l'autorisation de signer la convention de mise en œuvre du PAPI d'intention qui a été reçu au niveau de l'État. Maintenant, il suffit de le mettre en œuvre, ce qui nécessite la signature d'une convention entre les partenaires, dont la Ville d'Hyères.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Cette convention est importante dans la mesure où cela signifie que nous marchons de concert avec le syndicat du Gapeau. Parfois, les négociations étaient plus compliquées.

Je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 7 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Décision sur demandes de protection fonctionnelle

M. DI RUSSO : Il s'agit d'une délibération classique. La protection fonctionnelle est octroyée à un agent ou un élu et relève uniquement de la compétence du Conseil municipal. Aucune délégation du Conseil municipal au Maire n'est prévue par l'article. Cinq agents du service de la police municipale figurent dans cette annexe. À cette occasion, qu'il me soit permis de rendre hommage au travail parfois difficile des policiers municipaux.

M. ROUX : Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 8 - COMMANDE PUBLIQUE - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Émission, impression et diffusion de titres restaurant - Accord-cadre à bons de commande - Années 2017 à 2020 - Mise en appel d'offres ouvert

M. DI RUSSO : *(Lecture de la délibération.)*

M. ROUX : Qui est pour ? Merci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 9 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Demande d'aide financière à la Région P.A.C.A. pour l'exercice 2017 au titre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire - Projet « Maison du Commandant » à Porquerolles.

M. DESERVETAZ : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : Ce qui me paraît important, puisque l'on parlait de la Maison du Commandant il y a quelques minutes, c'est que le marché de maîtrise d'œuvre étant sur le point d'être lancé, on peut penser que la livraison pourrait se faire pour l'été 2018. Je vous rappelle que la destination est claire : pour l'essentiel, il s'agit d'une maison des Porquerollais - des salles leur seront réservées -, avec la possibilité d'autres manifestations puisque cela reste une maison municipale. C'est un traitement utile de la Maison du Commandant, mais également du magnifique jardin qui peut permettre de satisfaire les besoins de chacun.

M. KBAIER : Nous voterons cette délibération, mais nous vous rappelons que le projet élaboré actuellement freinera encore, selon nous, la croissance économique de cet espace. Rappelez-vous, il y avait un hôtel sur la place d'Armes, il y a quelques décennies. Cet hôtel a été désaffecté et transformé en logements, ce qui a fait baisser l'activité économique de cet emplacement.

Concernant le projet prévu actuellement, autant nous sommes favorables à la salle des Porquerollais, mais s'agissant du logement du médecin, qui fait un travail assez difficile pour un insulaire, nous pensons que la collectivité n'est pas obligée d'intervenir financièrement pour l'aider car il travaille à titre libéral.

Toutefois, nous voterons cette délibération.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Dans le projet que nous présentons actuellement, il n'y a pas l'annexe du médecin ; il y a simplement un appartement à l'étage qui pourra être utilisé à d'autres fins. Nous décalons l'hypothèse d'un cabinet médical à plus tard et nous verrons. Pour l'instant, c'est la Maison du Commandant.

Sur ce sujet, qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 10 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget Principal - Attribution des subventions aux associations intervenant sur les nouvelles activités périscolaires - 1er trimestre de l'année scolaire 2016/2017

M. DESERVETAZ : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : Ce sont des associations qui complètent l'activité de moniteur de nos fonctionnaires municipaux au niveau des NAP et qui étaient déjà là l'année dernière.

M. COLLET : Pourrions-nous avoir une information concernant l'association Quantum, pour qui le montant est de 20 000 € ?

Mme MARINO : Cette association intervient dans de nombreuses écoles de la ville : les Îles d'Or, Guynemer, Ferdinand Buisson, Val des pins, Excelsior, Almanarre, Jacques Prévert, Saint-John Perse, les Salins, La Capte et le Jardin d'Orient. Les 20 000 € représentent un tarif horaire de 52 € pour des groupes d'enfants et 30 heures par 13 jours sur l'ensemble des écoles de la ville. Cette association fait énormément de choses au niveau de la culture et de l'éveil musical pour les enfants ; ce sont des compétences que nous n'avons pas obligatoirement avec nos animateurs. Nous n'avons pas d'autres associations ayant cette qualité, et nous la connaissions déjà auparavant.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Cette précision apportée, je vous demande de délibérer.

Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 11 - EVENEMENTIEL - Saison artistique 2016-2017 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention de co-organisation entre la S.A.S CDTH et la Commune

Mme BERNARDINI : Il s'agit de signer, comme toutes les années, la convention de co-organisation avec la SAS CDTH et la commune afin de maintenir la participation du délégataire au financement des manifestations artistiques proposées dans le cadre de la saison artistique.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Pas de problème ?

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 12 - SPORTS - Dénomination du stade du Golf Hôtel : Stade Maurice DELPLACE

M. ROUX : Je crois que vous avez tous connu Maurice DELPLACE, ancien éducateur appartenant à la Ville d'Hyères, qui est décédé le 9 juillet, à l'âge de 74 ans, de ce que l'on appelle une longue maladie qui n'a duré pour lui qu'une semaine.

Au niveau de notre commune, il a été responsable de l'école municipale de football et créateur de l'action « Premier foot » qui consiste à initier les enfants des écoles primaires de la ville à la pratique du football, 12 séances d'une heure en collaboration avec le district du Var et trois journées de clôture en fin d'année.

Parallèlement, il fit une belle carrière au sein du Hyères Football Club en tant que joueur, entraîneur de jeunes, dirigeant et délégué de district. Grand pédagogue avec une âme de formateur, il avait mis en place, au sein du club, un système de formation pour les jeunes et les éducateurs qui avait fait ses preuves. Lors de sa retraite, sa passion du football l'a conduit à créer une école de football dans un petit village d'Afrique, avec les moyens du bord, pour continuer à transmettre son savoir. Il envisageait même de créer une école de pétanque dans cette même région d'Afrique.

En hommage à son action prépondérante au sein du milieu sportif hyérois, mais aussi à son attachement profond à notre commune et à son club, nous vous proposons de nommer le stade du Golf Hôtel « Stade Maurice DELPLACE ».

M. LE DEPUTE-MAIRE : Il s'agit une demande commune avec le HFC et tous les footballeurs locaux.

S'il n'y a pas d'opposition, qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N° 13 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC -
Exploitation d'un camion snack Avenue Jean Moulin**

Mme RITONDALE : *(Lecture de la délibération.)*

M. SEEMULLER : J'ai deux questions, dont la première est : tous les camions snack de la ville disposent-ils d'une convention d'occupation ?

Ensuite, l'emplacement choisi permettra peut-être à la Ville d'occuper un nouvel espace, l'espace Weldom. Ma question est très directe : quelles sont les intentions de la Mairie concernant cet espace, et n'y a-t-il pas un risque d'avoir deux restaurations rapide l'une à côté de l'autre ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Concernant le premier point, il y a nécessairement appel à concurrence dès qu'il y a une activité de ce type. Sur le second, le départ de Weldom laissera la place vacante tant qu'il n'y aura pas une autre activité. Là, il s'agit d'un engagement pour un an.

Mme RITONDALE : Non, c'est jusqu'en 2021.

M. SEEMULLER : Quelles sont les intentions de la Mairie pour cet espace Weldom ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Au niveau de la configuration du terrain, il faut bien voir qu'il y a deux parcelles : l'une est la parcelle Weldom, et toute la parcelle devant est municipale, à savoir le parking et au-delà (tout le trottoir très large qui est devant). Cela n'empiète pas sur la parcelle Weldom.

Ceci étant, je suis un peu sensible à la chose : quatre ans, c'est beaucoup, compte tenu d'hypothèses. Sommes-nous obligés de mettre quatre ans ? Ne pouvons-nous pas mettre deux ans, ce qui me paraît être une échéance pour laquelle il n'y aura rien avant ?

Mme RITONDALE : C'est le service qui l'a fait, et il est vrai que je ne me suis pas posé la question.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Si vous en êtes d'accord, aux modalités juridiques près, je serais assez partisan de réduire à deux ans, quitte à la renouveler, afin que cela n'hypothèque pas une implantation ou une réflexion. Je croyais que c'était annuel.

Mme RITONDALE : Si nous la renouvelons, il faudra relancer l'appel d'offres.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Eh bien, nous le relancerons. Je suis favorable à deux ans en l'expliquant à l'intéressé. Si l'implantation ne gêne pas une activité ultérieure, il n'y a pas de difficulté ; mais là, on ne sait pas, même si ce sont deux parcelles.

M. SEEMULLER : Ne faut-il pas représenter la délibération ? Je suis d'accord pour l'adopter à deux ans, mais n'y a-t-il pas un problème technique ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Non, on peut amender en conseil municipal. Nous pouvons modifier une délibération en conseil dès lors qu'il n'y a pas d'observation.

M. DONZEL : Dans la même logique, lorsque l'on met en place une délégation de service public pour les lots de plage, c'est-à-dire l'occupation temporaire pour une durée de six ans, on se rapproche de ce cas de figure. À partir du moment où l'on met une occupation du domaine public pour une exploitation d'une durée de cinq ans, on est quasiment dans une délégation de service public.

Je suis d'accord avec cette idée qu'il faut réduire la durée pour que l'on soit vraiment dans une occupation temporaire du domaine public, et non pas une occupation « définitive ».

M. LE DEPUTE-MAIRE : De mon point de vue, la comparaison avec les plages ne tient pas. Il y a des DSP de six ans pour les plages - et peut-être, parfois, faudrait-il qu'elles soient de neuf ans - parce que le problème de quelqu'un qui fait une plage, c'est d'amortir l'investissement. Si l'on donne un an, vous avez des baraquements ; si vous donnez six ans, vous pouvez exiger des choses de qualité dans la délégation de service public, d'autant plus que l'un des éléments du choix est le montant des investissements et la qualité du projet. Là, nous ne sommes pas dans la même configuration.

D'autre part, Weldom partant, il se passera sans doute quelque chose - je n'ai pas d'idée aujourd'hui -, mais sur la plage, on ne voit pas trop. C'est tout ou rien : soit il y a une plage privée, soit il n'y a rien. Rassurez-vous, nous ne construirons pas.

M. COLLET : Monsieur le Maire, si vous n'avez pas d'idée, nous pouvons vous en donner.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je vous remercie beaucoup.

Sur ce sujet, avec cet amendement à deux ans...

Mme RITONDALE : Sauf si ce n'est pas possible. Je vérifierai.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 14 - ÉCONOMIE ET HABITAT- Cœur de ville - Demande de Déclaration d'Utilité Publique pour le Périmètre de Restauration Immobilière « Templiers Sud » phase 1 - Bilan de la concertation, autorisation donnée à Monsieur le Député - Maire de déposer le dossier en Préfecture

Mme GALLART : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je vous remercie. C'est une opération qui se poursuit. Là, nous entamons « Templiers Sud » ; il y a eu « Templiers Nord », et cela fonctionne bien. En général, il n'y a pas besoin de DUP, mais si des propriétaires ne veulent pas le faire, nous pouvons le faire à frais avancés de façon un peu obligatoire. Cela concerne 40 logements, et c'est une contribution forte à l'image du centre-ville et de la vieille ville.

S'il n'y a pas d'opposition, je demande votre approbation. Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 15 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Bassin de l'Eygoutier - Modification des statuts

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : Il s'agit d'une délibération importante parce qu'a priori, l'Eygoutier n'est pas chez nous mais, dans le document qui suit, vous verrez qu'une convention est passée entre le syndicat de l'Eygoutier et TPM au titre du PAPI, et le Roubaud sera associé à ces petits fleuves. Cela nous permet d'avoir un PAPI sur le Roubaud.

S'il n'y a pas d'observation, je vous demande votre approbation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 16 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de l'Eygoutier - Rapport d'activités 2015 - Communication au Conseil Municipal

M. OZENDA : Cette délibération ne donne pas lieu à un vote. Je voulais juste vous faire un résumé et notamment indiquer que le syndicat travaille actuellement avec la Communauté d'agglomération TPM pour l'élaboration d'un PAPI dont la finalité est l'étude globale et l'attribution de subventions pour la protection contre les inondations sur l'Eygoutier, ainsi que les cours d'eau voisins. Cette démarche commune d'élaboration d'un PAPI sur les côtiers toulonnais est réalisée compte tenu d'un périmètre trop limité si chacun de ces cours d'eau était pris isolément. Par ailleurs, le fonctionnement hydraulique est très similaire, avec une propagation des crues sur des bassins versants très urbanisés.

Ainsi, la communauté d'agglomération prépare ce PAPI des côtiers toulonnais en concertation avec la Ville d'Hyères et le syndicat de l'Eygoutier, en incluant l'Eygoutier, le Roubaud, le Las et le Vallat de Faveyrolles.

Dans la perspective de la réalisation rapide de ce PAPI, la Communauté d'agglomération TPM a rencontré l'ensemble des communes afin de présenter la démarche et de récolter les études existantes auprès de différents maîtres d'ouvrages, ceci dans le but de créer une base de données exhaustive utilisable par le futur bureau d'études pour établir un diagnostic du territoire, partie importante du dossier de labellisation PAPI.

Pour le Roubaud, ce PAPI permettra notamment de réaliser des ouvrages de protection en amont du quartier de la gare, ainsi que le recalibrage des ponts situés au droit d'Olbius Riquier. Pour mémoire, la compétence GEMAPI sera assurée par la Communauté d'agglomération TPM à compter du 1^{er} janvier 2018.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Y a-t-il des observations sur ce rapport ?

DÉLIBÉRATION NE DONNANT PAS LIEU À UN VOTE

AFFAIRE N° 17 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - Concessions de logements de fonction pour le personnel communal - Modification

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : Il s'agit de régularisations. Pas d'observation ?

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 18 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - JAUSIERS - Vente de terrain à Mademoiselle BODIGUEL - Parcelles A 186, 187 et 188

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

Mme ANFONSI : J'ajouterai juste un détail ; c'est peut-être un détail pour vous, mais pour nous, cela veut dire beaucoup... Cela signifie tout simplement que, fidèles à notre position concernant Jausiers, nous voterons contre cette délibération et la suivante.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Bien entendu. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 32 VOIX

**13 CONTRE : M. Jacques POLITI, Mme Karine TROPINI,
M. Yves KBAIER, M. Michel PELLEGRINO, Mme Danièle ANFONSI,
M. Jean DONZEL, M. Patrice FALLOT, M. Éric FELTEN,
Mme Marie-Laure COLLIN, M. Patrick COLLET,
M. Jean-Michel EYNARD-TOMATIS, M. William SEEMULLER,
Mme Brigitte DEL PERUGIA.**

AFFAIRE N° 19 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - JAUSIERS - Vente de terrain à la Commune de Jausiers - Parcelle AB 47

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : Même vote ? Merci.

ADOPTÉE PAR 32 VOIX

**13 CONTRE : M. Jacques POLITI, Mme Karine TROPINI,
M. Yves KBAIER, M. Michel PELLEGRINO, Mme Danièle ANFONSI,
M. Jean DONZEL, M. Patrice FALLOT, M. Éric FELTEN,
Mme Marie-Laure COLLIN, M. Patrick COLLET,
M. Jean-Michel EYNARD-TOMATIS, M. William SEEMULLER,
Mme Brigitte DEL PERUGIA.**

AFFAIRE N° 20 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTÉOTIQUE - LE POUSSET - Aliénation du bien situé 33 Allée du Pousset cadastré section EZ n°0017 et 0018 formant le lot n°20 du lotissement au profit de Monsieur Borgetto Marcel

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : Pas d'observation ? Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N° 21 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - 4231 Route de Giens -
Demande de constitution d'une servitude de passage de câble électrique sur
un terrain Communal par ERDF/ENEDIS - Parcelles EX n°0031, EY n°0001 et
0029**

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : C'est une délibération de bon voisinage. Pas d'opposition ?
Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N° 22 - GÉOMATIQUE ET TERRITOIRE - Modification de localisations
administratives de voies publiques**

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N° 23 - GÉOMATIQUE ET TERRITOIRE - Modification de dénomination
de voies publiques**

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : Pas d'observation ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 24 - COMMANDE PUBLIQUE - BATIMENTS - Vérification des installations électriques et gaz, des ascenseurs, des systèmes de sécurité incendie et des désenfumages mécaniques - Accord-cadre à bons de commande - Années 2017 à 2020 - Mise en appel d'offres ouvert

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : Pas d'observation ? Pas d'opposition ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 25 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES TECHNIQUES - Construction d'un kiosque à musique place Gabriel Péri

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : Il s'agit de l'esprit et de l'histoire des lieux puisque ce sera la même implantation que le kiosque qui figure sur le tableau de Raoul Dufy.

Pas d'opposition ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 26 - COMMANDE PUBLIQUE – DÉCHETS/PROPRETÉ - Transfert maritime de véhicules transporteurs de déchets entre le continent et les îles de Porquerolles et de Port-Cros - Accords-cadres à bons de commande - Années 2017 à 2020 - Mise en appel d'offres ouvert

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. SEEMULLER : C'est un sujet très sensible pour les îliens. Dans cet accord-cadre qui touche les déchets, on pense aux ordures ménagères, aux verres et aux cartons, mais deux déchets posent un vrai problème : les graisses et les huiles. Je voudrais savoir si cet accord-cadre comprend l'évacuation des graisses et des huiles qui nous pose une vraie difficulté.

M. OZENDA : Je ne peux pas vous le dire.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Les graisses et les huiles sont souvent traitées sur place dans des bacs de décantation. S'il y a un problème, il faut regarder comment le traiter. Cette précision devra être apportée.

M. OZENDA : Si l'on m'avait posé la question lors de la commission, j'aurais pu apporter la réponse aujourd'hui.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Y a-t-il d'autres observations ? Pas d'opposition ? Merci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 27 - DÉCHETS/PROPRETÉ - Année 2017 - Exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (T.E.O.M), des établissements assujettis à la redevance spéciale pour les déchets industriels banals (D.I.B)

M. BANES : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : Pas d'observation ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 28 - DECHETS/PROPRETE - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte des déchets urbains - Année 2015

M. BANES : *(Lecture de la délibération.)*

Cette délibération ne donne pas lieu à un vote.

Mme DEL PERUGIA : Il n'y a aucune satisfaction à tirer de ce bilan 2015. Sur le fond, tous les indicateurs régressent en ce qui concerne les emballages ménagers, et je ne suis pas sûre que ce soit dû aux efforts des industriels pour réduire les emballages. Pour ma part, je ne l'ai pas vraiment remarqué. En revanche, je remarque que les points d'apports volontaires ont diminué en nombre entre 2014 et 2015 : ils étaient de 102 et ne sont plus que de 86. Quant à la collecte du verre, elle ne se fait pas à domicile, mais seulement sur les apports volontaires. Effectivement, cela pose un problème de nuisances sonores, mais bon...

Nous ne sommes pas très bons. En résultat, le pourcentage de valorisation « matières » est en baisse : il est de 35,7 %, alors que l'objectif national était de 45 % pour 2015. Nous avons déjà du retard, et nous en prenons encore un peu plus.

Sur la forme, ce rapport pose problème parce qu'il est très incomplet. Il ne permet pas de suivre l'évolution dans le temps : les chiffres ne sont comparés que d'une année sur l'autre, et l'on ne voit donc pas la progression dans le temps. Il manque également l'appréciation des déchets enfouis, quand l'incinérateur est saturé. Sachant que le site de Balançan atteindra ses limites en 2018, il n'est pas anodin de savoir ce que l'on y apporte. Enfin, il manque aussi les coûts de traitement des déchets récupérés à la déchetterie, alors qu'ils figuraient dans le rapport de 2014.

Sur le plan financier, quand on fait le compte des recettes et des dépenses, on a l'incroyable surprise de trouver un bilan positif de plus de 5 M€. Je peux donc supposer que tout n'apparaît pas, ce qui m'a été dit en commission. Je suis allée voir le compte administratif 2015 en me disant que j'y retrouverais les chiffres exacts. Or, je ne retrouve aucun des chiffres annoncés dans le bilan, sauf en ce qui concerne le montant de la taxe qui correspond à ce qui est annoncé.

Le bilan administratif était positif de + 500 000 € pour le fonctionnement et de + 68 000 € pour l'investissement. Je trouve que ce n'est pas clair : je me demande pourquoi nous avons un si mauvais bilan quand, apparemment, l'argent n'a pas manqué. De toute évidence, l'augmentation de la taxe en 2015 ne se justifiait pas - d'ailleurs, vous l'avez baissée en 2016. Je serais curieuse de savoir à quel usage a été dévolue le bilan positif de 2015.

Quand on regarde les perspectives, ce sont les mêmes en 2014 et 2015, sauf que les résultats contredisent l'efficacité du dispositif. Il y a juste la mention supplémentaire d'une boutique à déchets ; j'ai bien aimé le terme mais, en fait, il s'agit d'un local à poubelles dans la vieille ville. C'est certainement important pour le quartier, mais cela reste anodin dans le dispositif.

Pour la déchetterie, c'est également un « copier/coller » des perspectives 2015 pour 2016. On se dit qu'il ne s'est rien passé. C'est pareil pour la part de valorisation des déchets, même « copier/coller » : « On va poursuivre des actions ». Certes, mais ces actions n'ont pas vraiment été poursuivies en 2015 et n'ont pas donné les objectifs que l'on aurait pu attendre.

Le seul point intéressant est la centrale verte, qui apparaît pour la deuxième année consécutive. Comme vous, je me suis demandé de quoi il s'agissait parce que nous n'avons pas plus de détails. Cela signifie tout de même qu'une idée est dans l'air, et il y a donc peut-être un espoir que, quelque part, quelque chose se concrétise. En fait, je pense que c'est ce vers quoi il faut aller : la collecte sélective des biodéchets est à envisager assez rapidement. Les composteurs sont en place de façon individuelle, mais on peut les développer également au niveau du collectif - il faut y réfléchir. Cela permet de diminuer le recours à l'incinérateur, de favoriser un meilleur rendement parce que tous les déchets humides font baisser celui de l'incinérateur, et de moins recourir à l'enfouissement. De plus, ces déchets constituent de l'énergie : ils peuvent être valorisés par le compostage ou de façon énergétique par la méthanisation. Il serait donc bien de creuser ce concept de « centrale verte » qui apparaît pour la deuxième année consécutive et que l'on attend avec impatience.

Tout cela pour dire que, pour moi, le bilan n'est vraiment pas bon. Je me dis : est-ce une année particulière parce que l'on transmettra la compétence à TPM et que, du coup, on n'a pas fait d'effort ? C'est grave ! Les déchets constituent vraiment une problématique environnementale fondamentale. Un jour, nous serons étouffés par nos déchets. C'est une cause de pollution, surtout dans le département du Var : Balançan arrive à saturation, l'incinérateur produit des pollutions atmosphériques... Je regrette que l'on ait laissé passer cette année pour faire des efforts.

En revanche, j'ai vu que la charte « Propreté » a été éditée. Félicitations ! Elle est courte et lisible. Maintenant, j'attends qu'elle soit vraiment distribuée car elle n'est pas encore arrivée jusqu'à ma boîte aux lettres.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Nous en avons distribué 30 000, mais il y a toujours des problèmes de distribution, vous avez raison.

Y a-t-il d'autres observations sur le sujet ?

J'ajouterai un petit commentaire : j'ai demandé au SITMAT de veiller au sujet des locaux à verre. Il faut trouver des solutions pour que la nuisance auditive ne soit pas supérieure à la solution. C'est un vrai problème, d'autant plus qu'en général, les gros contingents de verre proviennent des restaurants qui jettent tard, et ceci est problématique. Il faut arriver à avoir une innovation technologique qui permette d'avoir des amortisseurs ou un moyen de limiter l'effet acoustique.

Concernant la centrale verte, nous sommes en contact avec Green Power, qui est une entreprise très innovante d'Hyères. C'est un sujet qui nous intéresse, notamment aussi pour les îles. Je ne sais pas si c'est complètement abouti, mais nous leur avons demandé un certain nombre d'études. En effet, vous avez eu raison de souligner que cela coûte cher quand les ordures ménagères ne sont pas sèches puisque l'on paie l'eau qu'elles contiennent. Il y a toute une procédure à entamer. Ils sont scientifiquement très performants ; ensuite, il faut trouver le niveau d'adaptation aux réalités locales.

S'agissant du dernier point, vous l'avez compris, à partir du moment où la collecte des déchets passe à TPM au 1^{er} janvier, il est vrai que nous avons mis un coup de frein sur les investissements. Les sommes qui avaient été mises de côté sont essentiellement pour la rénovation de la déchetterie. Nous avons hésité à lancer toute la machinerie administrative de la déchetterie à partir du moment où cela passera à TPM dans deux ou trois mois. J'ajoute qu'un certain nombre de sommes - et c'est toute la négociation avec TPM, pour toutes les communes, d'ailleurs - font qu'il y aura une rétrocession d'une partie à la commune parce que, assez curieusement, quand vous ramassez des déchets, si d'aventure il y a quelques éclats, ce ne sont pas les mêmes personnes. C'est terrible. C'est la propreté, et tout cela était incorporé dans la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Il y aura donc une réversion, et même un certain nombre de personnels qui seront conservés, pour assurer cette intendance nécessaire.

En effet, il serait tout de même terrible que ceux qui ramassent des déchets, constatant quelques dégâts autour, ne résolvent pas le problème. Il faut trouver une solution avec TPM pour que soit le temps d'activité des fonctionnaires soit partagé entre les deux missions, soit qu'un certain nombre de fonctionnaires soient retenus pour les accomplir. C'est tout cela qui nous a conduits à freiner un peu.

M. SEEMULLER : Nous sommes sur un sujet très sensible, et je vous remercie de votre réponse. Je voudrais simplement que vous nous rassuriez : le transfert du personnel et de la compétence sur TPM peut signifier aussi une organisation du travail très décentralisée dans la complémentarité de ce que nous avons auparavant. Il est majeur de savoir que la collecte et le nettoyage sont la même chose. Il est évident qu'à partir du moment où l'on collecte, il y a besoin de nettoyer. Rassurez-nous en nous disant que vous êtes bien le maître de la collecte et du nettoyage ; sinon, cela signifie que nous sommes dans une situation apocalyptique, ce qu'il vaut mieux éviter, surtout en ce moment.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Bien entendu, cela fait partie des préoccupations que nous avons eues, et la responsabilité globale sur la commune sera assurée par quelqu'un qui relève de cette dernière. Dans les transferts de personnel, il y a également le transfert d'un responsable important de la commune qui s'occupera d'Hyères, et nous avons mis particulièrement l'accent sur cette dualité de fonctions. Quand on regarde la loi, il s'agit uniquement de la collecte des ordures ménagères, y compris pour les encombrants ou d'autres choses. Tout le monde a trouvé qu'il est un peu paradoxal que l'on puisse passer devant des choses à ramasser sans le faire parce que ce n'est pas dans la fonction définie, comme cela se produit trop souvent parce qu'il y a déjà plusieurs intervenants. Je partage tout à fait votre sentiment, mais la négociation portait essentiellement là-dessus, et je crois que ce sera convenable. Pour vous dire la vérité, nous appliquons la loi. Celle-là particulièrement, je ne l'aurais pas souhaitée parce qu'il y a une proximité dans la collecte des déchets qui pose problème. Que se passera-t-il ? TPM ou pas, s'il y a un problème, on appellera la Mairie. C'est la raison pour laquelle j'ai beaucoup insisté pour que le responsable sur le territoire hyérois soit quelqu'un de détaché et avec qui nous soyons en langue directe ; cela ne change pas la fonction. Autrement, c'est de l'anonymat sur un problème d'immédiate proximité, ce qui serait très difficile.

Mme DEL PERUGIA : Vous n'avez pas répondu à ma question sur le budget. Le bilan a été positif : qu'en avons-nous fait ? J'ai payé ma taxe des ordures ménagères...

M. LE DEPUTE-MAIRE : Si vous aviez écouté, vous l'auriez entendu. J'ai indiqué que ces sommes constituaient une épargne nécessaire à la réalisation de la déchetterie.

Nous l'avons repoussée parce que cela passe à TPM mais, bien entendu, elle fait désormais partie de son cahier des charges. Cette somme servira donc à la financer.

DÉLIBÉRATION NE DONNANT PAS LIEU À UN VOTE

AFFAIRE N° 29 - DIRECTION DES GRANDS PROJETS - SERVICE EAUX ET INONDATIONS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'alimentation en eau potable - Exercice 2015

Mme MONFORT : Ce rapport fait le point sur l'ensemble de la commune, îles et continent.

(Lecture de la délibération.)

Les évènements majeurs pour 2015 sont :

- l'inauguration de l'installation du bassin d'infiltration pour la réalimentation de la nappe phréatique du Gapeau, c'est-à-dire pour la mise en service du projet Aqua Renova ;
- la signature du deuxième avenant au contrat de DSP, dont Monsieur le Maire avait beaucoup parlé puisque c'était en rapport avec les erreurs de formule. Tout cela avait été expliqué plusieurs fois car il était compliqué d'en comprendre toutes les subtilités ;
- la poursuite des travaux de réduction et de modulation de la pression du réseau, ce qui est très important pour les économies d'eau, en particulier pour limiter les fuites ;
- la poursuite de l'installation de la télé-relève des compteurs, ce qui est également quelque chose de majeur ;
- la livraison par bateaux d'eau potable sur Porquerolles, qui se poursuit également ;
- la publication d'un arrêté municipal interdisant le pompage de l'eau dans les nappes souterraines de l'île de Porquerolles.

Suite à ce qui se poursuit, les perspectives sont :

- dès fin 2016, la mise en place d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable qui sera lancé pour établir une stratégie globale de l'alimentation en eau, à la fois sur les îles et sur le continent ;

- l'assistance à maîtrise d'ouvrage qui étudiera la possibilité d'alimentation en eau potable de Porquerolles à partir du Sea-line, par canalisations sous-marines, et qui sera lancée fin 2016.

Mme DEL PERUGIA : La chose positive est que le nombre d'abonnés augmente et que nous consommons moins d'eau. Cela signifie donc que les gens font de plus en plus d'économies, ce qui est une tendance depuis déjà plusieurs années.

S'agissant du travail du délégataire, c'est un peu comme l'année dernière : on peut s'inquiéter car il continue à perdre de l'argent. Si le rendement a un peu augmenté, il est encore loin de ce qui est attendu puisque l'on est à 82 % alors que l'on attend 87 %. Je rappelle que nous étions à 84 % avec le délégataire précédent, dans les années 2004-2008. On peut donc vraiment faire mieux. Ce qui est un peu inquiétant, c'est la satisfaction client : on est loin de ce qui est attendu puisque l'on est à 10,77 plaintes sur 1 000 abonnés, alors que l'on en attend 0,85. C'est un indicateur qui montre que les clients ne sont peut-être pas très satisfaits du service. J'ai remarqué qu'en 2015, nous avons acheté très peu d'eau au SIAET (environ moitié moins qu'en 2014), mais le rapport étant celui des services, il n'y a pas tout. Je ne sais donc pas si nous avons acheté moins d'eau au SIAET parce que Aqua Renova est entré en jeu ou si c'était avant que Aqua Renova ne fonctionne. J'ai l'impression que c'était avant puisque Aqua Renova ne fonctionne que depuis 2016.

En revanche, ce qui me gêne un peu au niveau formel, c'est qu'il s'agit du rapport des services techniques ; vous présenterez celui du délégataire dans quelques mois. Pourquoi ne pas présenter les deux rapports en même temps ? Cela m'éviterait d'intervenir deux fois. Je ne comprends pas : dans la mesure où le délégataire doit vous le remettre pour juin, les services font leur rapport par rapport à celui du délégataire qui n'est pas encore rendu public. Où est le problème ? Pourquoi ces deux rapports ne nous sont pas livrés en même temps ? J'ai beaucoup plus d'intérêt à lire le rapport du délégataire qui est complet alors que là, nous n'avons que quelques tableaux. Cela faciliterait un peu les choses - je ne sais pas si vous souhaitez nous les faciliter.

M. LE DEPUTE-MAIRE : S'il n'y a pas de contrainte administrative, je ne vois pas d'inconvénient à ce qu'on les joigne.

M. SEEMULLER : En complément de tout ce que Brigitte a dit, j'ai une préoccupation importante : je pense que le contrat prévoit une révision des tarifs au bout de cinq ans, il a été signé le 1^{er} octobre 2011 et peut être ouvert à une négociation au 1^{er} octobre 2016. Le délégataire perdant de l'argent, avez-vous une stratégie qui prévoit des conditions dans le cas où le délégataire vient vous voir en disant : « Il y a cinq ans que je perds de l'argent, soit environ 5 M€. Il faut trouver une solution » ?

Mme MONFORT : Les taux que vous citez peuvent varier à la marge, mais ils sont tout de même excellents. Par rapport à ce que l'on peut observer ailleurs en France, nos taux restent bons.

On peut être à 82 ou 83, c'est tout de même excellent pour des réseaux de cette ampleur. Nous pourrions faire des comparaisons avec d'autres communes, et vous verrez que nous nous situons bien. Évidemment, ce n'est pas pour cela qu'il ne faut pas s'améliorer. Nous avons encore une marge de progression, mais nous sommes tout de même bien positionnés.

Cela fait un moment que nous avons diminué les achats d'eau au SIAET puisque nous avons augmenté les pompages dans la nappe, avant même Aqua Renova. Nous avons eu une période humide où la nappe était au plus haut niveau - mais que nous surveillions attentivement - et nous avons donc pu nous passer des achats d'eau. C'était aussi la politique d'autonomie de la commune, laquelle sera renforcée.

Il est vrai que l'on nous a souvent dit : « Pourquoi injectez-vous de l'eau quand la nappe est pleine ? » C'est un peu comme les zones d'expansion de crues : cette année, il a fait très sec ; on ne sait pas et, justement, c'est prêt. Nous aurons bientôt le rapport de l'efficacité du projet, mais il est vrai que le fait de remplir une nappe pleine n'est pas vraiment efficace. Toutefois, si la sécheresse que nous connaissons cette année se poursuit, on pourra vraiment en mesurer l'efficacité, ce qui est intéressant.

Enfin, l'entreprise ne perd plus d'argent à partir du moment où l'on a corrigé cette formule. Vous avez pu constater que le prix de l'eau a augmenté d'environ 2 % cette année : c'est justement pour empêcher que le contrat ne tienne pas la route. Pour l'instant, au niveau du prix, cela a été réajusté.

M. SEEMULLER : Madame MONFORT, je suis vraiment navré, mais le compte d'exploitation est de - 800 000 € ; c'était - 1,1 M€. Entre - 800 000 € et plus quelque chose, pour un chiffre d'affaires qui est de 3 ou 4 M€, il y a de la marge.

M. LE DEPUTE-MAIRE : J'avais aussi demandé que l'on lisse la correction parce qu'il ne fallait pas que nous soyons accablés par les erreurs commises lors de la passation du marché. Après avoir identifié le problème, à savoir la correction de la formule, il ne fallait pas qu'il y ait une secousse, et j'ai demandé que ce soit lissé. Ils arriveront donc à un équilibre et - j'espère - même à des profits qui permettront des investissements.

M. SEEMULLER : Il est indiqué à la page 18 du document : un chiffre d'affaires de 8,2 M€ et des charges de 9,1 M€. C'est la réalité des choses, et c'est pourquoi je pense qu'il y a une vraie question. En tout cas, merci d'y être sensible.

Mme MONFORT : Nous venons de le mettre en place, il y a quelques mois. Il y a donc un peu d'inertie.

M. SEEMULLER : Je me fais du souci pour les finances des Hyérois qui ont une baisse importante de leur prix de l'eau, et tout le monde sait ce que cela signifie. La question est : comment fera-t-on face à une demande du délégataire ?

Mme MONFORT : Cela vient d'augmenter de 2 %.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Soyons clairs : nous n'avons pas à faire face. Nous avons bien voulu amender le marché initial, par avenant, puisqu'il y avait une erreur matérielle, commise par le délégataire et par ceux qui ont délégué, qui déstabilisait totalement le marché. Nous avons corrigé moyennant un certain nombre de demandes compensatoires, notamment sur Porquerolles et ailleurs. Toutefois, si d'aventure cela devait être déséquilibré, de deux choses l'une : ils assument le déséquilibre ou ils s'en vont. Il est absolument exclu que nous puissions couvrir. Je ne dis pas que j'ai pris contact avec leurs concurrents, mais j'ai été attentif. Quand nous avons corrigé la formule, le problème pouvait se poser de savoir si un concurrent ne considérerait pas que c'était l'une des conditions qui l'avait fait perdre. Si, en toute connaissance de cause, la commune se mettait à venir abonder pour permettre au délégataire de fonctionner, ce serait insupportable. Ils ont assumé et il y a un contrat : maintenant, on ne bouge plus.

DÉLIBÉRATION NE DONNANT PAS LIEU À UN VOTE

AFFAIRE N° 30 - DÉVELOPPEMENT DURABLE - Convention autorisant des prises de vue sur les sites du Conservatoire du littoral - Autorisation de signature donnée à Monsieur le Maire

M. CARRASSAN : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous demanderais de permettre au Maire de signer une convention autorisant une prise de vue sur certains sites du conservatoire et de la commune. En effet, un film a été tourné en partie sur la commune, au mois de juillet, par Michel Hazanavicius - les tournages de films sur la commune d'Hyères sont une longue histoire.

Il s'agit de formaliser cette autorisation avec cette convention. C'était au mois de juillet et il n'y avait pas de conseil municipal, mais le conservatoire a donné son AOT, de même que la Ville d'Hyères. Cette convention permet au réalisateur de donner 1 500 € à la commune, ce qui est l'usage en pareille matière.

Michel Hazanavicius a tourné un film, en partie à Hyères, qui s'appelle *Le Redoutable*. Ce qui est intéressant, c'est qu'il met en scène un personnage qui s'inspire de Jean-Luc Godard, le cinéaste, avec une espèce de mise en abîme puisque Jean-Luc Godard a tourné *Pierrot le fou* en 1965 à Hyères, et c'est cette même année que la ville d'Hyères voyait naître le festival du Jeune Cinéma, festival aujourd'hui mythique qui a duré jusqu'en 1983.

Si l'on énumérait les films inscrits dans l'histoire de l'art du cinéma, on pourrait en citer quelques-uns à Hyères :

- en dehors de *Pierrot le fou* en 1965, il y a préalablement quelque chose d'un peu plus rare, avec Simone Blériot qui joue dans un film de Max Ophüls *Divine* en 1935 ;
- *Le passager de la pluie*, en 1970, avec Marlène Jobert notamment, un film de René Clément ;
- *À nos amours* de Maurice Pialat, en 1983, avec Sandrine Bonnaire ;
- *Vivement dimanche* de François Truffaut, avec Fanny Ardant et Jean-Louis Trintignant ;
- *Surviving Picasso* de James Ivory en 1996 ;
- Denis Podalydès a tourné *Le parfum de la dame en noir* à Port-Cros en 2005.

Bref ! C'est toute une histoire qui honore la ville d'Hyères et qui mérite d'être communiquée avec un document qui reste peut-être à inventer, Monsieur le Maire, si vous le voulez. Cette délibération est l'occasion de rappeler cette réalité.

Si le Conseil le veut bien, on vous autorise à signer cette convention qui formalise un tournage.

M. SEEMULLER : Je rappelle à Monsieur CARRASSAN le film de 1921, tourné à Port-Cros, qui s'appelle *Jean d'Agrève*.

M. CARRASSAN : C'est vrai, mais à ce compte-là, on peut en citer d'autres.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Au-delà du fait qu'il est tout à fait normal qu'il y ait un paiement d'occupation de domaine public, les images de la ville et la promotion que cela fait constituent la principale rémunération.

J'ai souhaité que nous réfléchissions, avec François et le service Culture, à un film qui serait l'ensemble des morceaux tournés à Hyères dans différents films. Je trouve que cela peut être une belle image un peu réconfortante. Nous le faisons d'autant plus volontiers que, cette année, il y a une prolifération de films qui sont tournés.

Je vous fais une confidence un peu étonnante : au-delà de l'auteur de *The Artist* et de quelques autres, l'autre jour, nous avons reçu un réalisateur qui a choisi la terrasse du maire pour tourner la scène de l'évasion d'un commissariat parce qu'en passant par là, ils ont trouvé qu'il y avait une longue paroi et qu'au moment où la personne arrêtée s'y précipiterait, cela ferait un bon plan. Il y aura donc bientôt des caméras dans mon bureau pour visualiser. Ce n'est pas le plus beau morceau de bravoure de la ville d'Hyères, mais je trouve que toutes les demandes sont très positives car cela signifie que notre ville est bien comme nous la considérons : magnifique.

Mme COLLIN : Monsieur CARRASSAN, vous avez commis un oubli regrettable - si c'est un oubli : le docu-fiction sur Yann Piat tourné avec Karine Viard.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Tout à fait.

M. CARRASSAN : Je n'ai pas produit une liste exhaustive. Ce ne sont que quelques exemples.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Avec des personnages qui n'étaient pas des fictions...

Sur cette délibération, y a-t-il des oppositions ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 31 - DÉVELOPPEMENT DURABLE - Engagement dans la démarche de labellisation Éco-Quartier - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la Charte des Éco-quartiers

M. CARRASSAN : Pareillement, je vous demanderais d'autoriser Monsieur le Maire à signer une charte d'un type particulier et qui entre dans l'époque avec un vrai mérite : la charte des éco-quartiers. Le ministère de l'Égalité des territoires et du Logement - même si les territoires ne sont pas égaux - a mis en place un label Éco-Quartier pour distinguer l'exemplarité des démarches, clarifier les conditions de réussite des éco-quartiers et passer à une diffusion à grande échelle. Un éco-quartier est une opération qui propose de construire une ville mixte, en association avec les parties prenantes et les habitants, dans un cadre de vie de qualité, tout en limitant son empreinte écologique.

Si cet éco-quartier est réalisé, il peut bénéficier d'un label national. En commençant par signer la charte, on se met en perspective de l'obtention du label national. Cette démarche de label national ne propose pas de modèle ni de réponse type, ce qui est bien. On n'est pas dans une démarche dogmatique avec un modèle unique : beaucoup d'éco-quartiers très différents peuvent voir le jour. On insiste sur la notion de contexte, de définition partagée d'un projet, et toutes les collectivités sont invitées à s'engager dans une démarche volontaire.

Pour bénéficier du label, il faut commencer par signer la charte, puis avoir un projet défini. En ce qui concerne Hyères, chronologiquement, le premier projet à être proposé à ce label sera celui de la ZAC de la Crestade Demi-Lune.

L'aménageur devra prendre en compte une problématique propre à un éco-quartier et proposer des aménagements des espaces publics respectueux de l'environnement, du patrimoine et de l'identité du site. Une attention particulière sera apportée à :

- la préservation et la valorisation de la biodiversité ;

- la préservation des ressources en eau par le choix d'une palette végétale adaptée au climat méditerranéen et en intégrant l'utilisation des eaux de pluie ;
- l'intégration de circulation pour les modes doux avec un maillage piéton sécurisé - tout le monde sera très content de cela, notamment Madame DEL PERUGIA ;
- un cadre de vie agréable avec des espaces de rencontre et de convivialité.

Tout cela fait une exigence de qualité à laquelle on ne peut que souscrire, et je ne vois pas comment on pourrait refuser au Maire de signer la charte des éco-quartiers.

M. COLLET : Bien évidemment, nous devons nous satisfaire de cet engagement dans la démarche de la labellisation d'éco-quartier, d'autant que nous avons quelques souvenirs de réactions un peu sévères de votre part lorsque le sujet était évoqué - largement par Madame DEL PERUGIA. Aujourd'hui, je vois que nous partageons totalement le sujet, et nous en sommes très heureux.

J'ai tout de même une petite inquiétude : si nous arrivons à trouver des accords sur nos désaccords, que deviendra l'opposition, quand on sait dans quel état elle est aujourd'hui ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : La minorité ! En tout cas, merci d'arbitrer nos conversations amicales avec Madame DEL PERUGIA.

Mme DEL PERUGIA : Monsieur le Maire, j'ai les yeux qui pétillent. Vous comprendrez que notre contentement à voter cette délibération n'a d'égal que notre étonnement. En effet, voilà des mois... que dis-je ? Voilà plus de deux ans - en fait, depuis que nous siégeons dans cette honorable assemblée - que nous vous disons que dorénavant, l'urbanisation de la ville doit passer par la conception d'éco-quartiers, et voilà autant de temps que vous bottez en touche en affirmant que les normes environnementales en vigueur suffisent à votre bonheur.

Rappelez-vous, c'était en décembre 2015, lors d'une délibération concernant l'aménagement de la ZAC de la Crestade Demi-Lune : alors que je vous demandais si l'idée d'éco-quartier, annoncée par la municipalité précédente, serait maintenue, vous me demandiez - sans cacher votre irritation - ce qu'était un éco-quartier, et même si c'était un label. Je vous avais répondu « oui » pour le label ; pour l'éco-quartier, ma réponse avait été succincte - car tout le monde ici sait que je parle trop longtemps -, et je doute que ma réponse ait été à l'origine de ce revirement spectaculaire.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Absolument, Madame, vous nous avez apporté la lumière !

Mme DEL PERUGIA : En tout cas, qu'il s'agisse d'une révélation qui vous a permis de comprendre que l'écologie n'était pas une utopie ou que ce soit votre entourage qui vous a convaincu que là se situait l'avenir d'Hyères, nous sommes très satisfaits que vous mettiez en œuvre des éléments de notre programme.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Vous faites partie de mon entourage municipal.

Mme DEL PERUGIA : Merci. Cependant, nous resterons vigilants.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Vous avez bien raison.

Mme DEL PERUGIA : En effet, ici comme ailleurs, les promoteurs se sont accaparés ce nouveau mode d'habitat pour des résultats parfois peu probants. Votre collègue et amis bordelais pourrait sans doute vous faire part de son expérience mitigée en termes d'éco-quartier car si certains ont été une vraie réussite, il a également eu quelques déboires. Nous veillerons, avec vous, à ce que ce ne soit pas le cas chez nous car sachez qu'il y a aussi des pièges dans cette démarche qui est un exercice difficile et exigeant où l'on travaille sur la complexité. Les constructeurs, eux, ont souvent le réflexe de la livraison clef en main, alors qu'il s'agit de faire un projet autrement.

Si nous sommes sans préjugés, nous sommes également sans naïveté et serons attentifs à la qualité des futurs aménagements en termes d'énergie renouvelable, de développement des mobilités actives, de mise en œuvre des circuits courts pour l'alimentation ou de consommation d'espace.

Nous vous exprimons tout notre enthousiasme - j'espère que vous l'entendez - et nous félicitons votre majorité de se tourner vers un avenir écologique. Nous voulons croire à votre sincérité et ne retiendrons que le discours de Monsieur CARRASSAN, aujourd'hui tourné vers un avenir désirable d'une ville durable, en oubliant vos railleries d'hier. Nous mettrons toute notre énergie pour vous soutenir, en espérant qu'après la Crestade Demi-Lune, il y aura les Rougières, la Bayorre et peut-être toutes les OAP du PLU, parce que nous voulons croire que vous ne vous arrêterez pas là et que le développement durable deviendra réellement le credo de notre ville.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Merci beaucoup pour cette magnifique déclaration.

M. SEEMULLER : C'est vraiment un moment formidable. D'ailleurs, les voies du Seigneur - s'il existe - sont impénétrables : je m'attends à tout, et peut-être à vous voir arriver en vélo à la Mairie prochainement.

Que s'est-il passé cet été ? Le 8 août 2016, peut-être avez-vous compris que l'humanité a consommé la totalité de ses ressources que la Terre peut renouveler en un an. Je n'insisterai pas, mais je pense que la démarche que vous faites - comme Brigitte vient justement de le dire - va dans le très bon sens. Construisons sur ces bases-là et préparons-nous à l'avenir car il est évident que cette question environnementale touche à l'ensemble d'une manière de revoir la ville.

En tout cas, je vous remercie de votre démarche.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Madame DEL PERUGIA, permettez-moi de vous appeler Brigitte, compte tenu de ce lien particulier qui vient de s'instaurer. Vous savez, la vie est une longue construction. Quelque part, vous avez pleinement investi dans l'écologie depuis de longues années. Je ne suis pas totalement vierge en la matière, mais dans une autre démarche, notamment sur les parcs nationaux, la biodiversité ou des sujets de ce type. Je vais vous dire ce qui est essentiel pour moi, même si vous avez raison de garder votre vigilance et s'il ne le faut pas se payer de mots.

Ce n'est pas pour avoir un label que j'ai souhaité adhérer à cette notion d'éco-quartier ; je m'en moque. Pour moi, il s'agit de la même chose que l'opération Grand Site : c'est une sorte de philosophie générale dans une politique municipale. Par sa philosophie et ses principes, l'opération Grand Site doit essayer d'irriguer l'ensemble de la politique municipale. Il faut avoir le réflexe un peu systématique - même si c'est parfois difficile - de dire : « Certes, il faut réaliser ici des logements ou des capacités d'accueil, mais tout en restant toujours compatible avec ce qui est l'essentiel, à savoir la qualité du site et le fait que les personnes supplémentaires qui seraient là, ou celles qui y sont, trouvent demain des modalités de circulation et de partage du territoire améliorées. »

Dans les grandes opérations qui doivent être réalisées, l'éco-quartier doit relever du même principe : d'une exigence. Il ne s'agit pas d'accumuler des cubes en béton, mais il faut avoir la préoccupation de tout un ensemble de choses qui relèvent du développement durable : les transports doux, piétons et cyclables, le maintien ou même la promotion d'une certaine dimension végétale et - pourquoi pas ? - parfois agricole, qu'il y ait des énergies renouvelables (non pas des éoliennes, mais sans doute développer les panneaux photovoltaïques), etc. Tout cela doit venir inonder notre préoccupation et constituer autant d'exigences à l'égard des aménageurs. Il faut que nous ayons cette démarche. Bien sûr, au terme du processus, il y aura toujours la possibilité de dire que tel sujet n'a pas été traité - je ne sais pas lequel, je n'ai aucun a priori - mais, globalement, cela aura permis d'avoir cette ardente obligation permanente en matière de logement. C'est cela qui me paraît souhaitable, et c'est pourquoi nous nous y sommes engagés après les démonstrations que vous aviez faites. Maintenant, j'ai mieux compris ce qu'est un éco-quartier : une exigence morale. Qu'importe le label pourvu qu'on ait l'ivresse !

Sur ce sujet, y a-t-il des oppositions ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N° 32 - DIRECTION PRÉVENTION ET SÉCURITÉ - POLICE
MUNICIPALE - Installation de nouvelles caméras de vidéo-protection -
Autorisation à Monsieur le Député-maire de solliciter une subvention auprès du
Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance**

M. GELY : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : Ceci en plus des 14 nouvelles caméras que nous installerons auprès d'établissements scolaires.

Nous avons surfé sur le clivage majorité/minorité depuis le début : j'ai été un opposant aux caméras de surveillance lorsqu'elles ont été implantées, notamment pendant le mandat précédent, parce que dans le partage que je faisais dans mon esprit entre une surveillance accrue, une approche sécuritaire et la liberté individuelle, dans ma philosophie personnelle, j'avais fait cet arbitrage. Je dis aujourd'hui, notamment compte tenu du contexte, que c'est un moyen indispensable et incontournable de sécurisation, et donc de liberté. Je me réjouis donc de ce qui a été fait alors que je ne le soutenais pas à l'époque.

Ce que n'a pas dit Jean-Marc GELY, c'est que, au-delà du fait que l'on a pu appréhender l'intéressé lorsque deux motards ont été renversés, la question est : que se passerait-il si elles n'existaient pas ? On peut nous dire que cela ne sert à rien, mais quand elles existent, cela repousse ou supprime des actes délictueux qui pourraient se produire, et on le voit notamment à certains endroits stratégiques de la commune. Je crois que c'est utile.

Bien entendu, il faut les utiliser avec une vigilance absolue en matière de liberté individuelle, et je crois que nous avons des fonctionnaires de qualité devant les écrans. Aujourd'hui comme hier, pour moi, c'est un impératif catégorique : il ne faut avoir que la cible « sécurité ». D'ailleurs, il s'agit de la sécurité des personnes, mais également de la sécurité civile ; ce n'est pas seulement l'insécurité. Quand vous avez une voiture qui divague, il est bon de la signaler - c'est arrivé récemment. Quand vous avez quelqu'un stationné sur un emplacement « handicapé », il est bon de prévenir la police municipale. C'est donc une force auxiliaire de la police du quotidien qui est utile.

Je dis très clairement que je suis heureux, de ce point de vue, d'avoir hérité de nombreuses caméras de surveillance, et le complément que nous apportons, qui est dû à l'évolution normale, va dans cette direction.

M. COLLET : Évidemment, on ne peut que se satisfaire de ces nouvelles implantations qui sont effectivement - vous l'avez souligné - un outil incontournable aujourd'hui pour lutter contre les phénomènes d'insécurité, de délinquance, etc.

Par ailleurs, je voudrais simplement rappeler que, pour autant, cela ne remplacera jamais la présence du terrain. Je voudrais rappeler un malheureux fait divers de cet été : lorsque les deux couples se sont fait agresser à Toulon avec leurs enfants, de retour d'une balade en vélo, cela s'est passé sous une caméra de vidéosurveillance sans qu'aucune intervention n'ait eu lieu. Il a fallu que des témoins de passage réitérent leur appel aux services compétents pour qu'une intervention se fasse.

Certes, c'est très bien, mais sous réserve que l'on sache l'utiliser à bon escient et en y mettant des personnes derrière.

M. LE DEPUTE-MAIRE : C'est également très important pour la police nationale : la parfaite harmonie avec la police municipale lui permet de s'appuyer dessus en cas de besoin.

Mme DEL PERUGIA : C'est là que je me sens vraiment dans la minorité. Je m'abstiendrai sur cette délibération parce que mon évolution personnelle sur ce sujet n'est pas allée aussi vite que la vôtre. Moi aussi, je suis très attachée aux libertés.

Je nage à contre-courant et, vu le contexte, c'est compliqué - je vous avoue que je ne suis pas à l'aise. Je me dis : la vidéosurveillance est-elle efficace pour lutter contre la délinquance ? Quand on cherche des évaluations, on n'en trouve pas. En 2015, le ministère de l'Intérieur a commandé une évaluation, qu'il a certainement dû obtenir, mais qui n'est toujours pas publique. On ne peut donc pas s'appuyer dessus. Je n'ai trouvé qu'un rapport du Sénat, mais il date déjà de 2008, ce qui n'est pas récent. On est donc un peu dans le flou au niveau de l'efficacité réelle des systèmes de vidéosurveillance.

Il est sûr que l'effet préventif de la vidéosurveillance doit être très nuancé et n'est pas évident du tout. Il n'est pas évident parce qu'il y a ce que l'on appelle « l'effet plumeau », c'est-à-dire que les actes de délinquance se passeront plus loin - à partir du moment où il y a une caméra dans un endroit, on déplacera le problème -, et surtout parce qu'il faut qu'il y ait un lien entre prévention et répression. La présence de la vidéosurveillance ne suffit pas : il faut que les personnes s'appropriant à commettre des actes de délinquance sachent qu'elles seront prises sur le fait et réprimées. Or, si c'est vrai pour des agressions physiques, des meurtres, des choses très importantes qui sont tout de même des événements rares, ce n'est pas vrai pour la petite délinquance au quotidien. Par exemple, à Hyères, les vélos sont régulièrement volés sous les caméras de surveillance. Quand vous allez porter plainte à la police nationale et que vous leur dites : « C'était sous la caméra, allez regarder les bandes », on vous répond : « Les bandes, c'est la police municipale, et vous pensez bien qu'on n'a pas trop le temps. » Cela ne se fait pas.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Elles sont mises à disposition s'ils le souhaitent.

Mme DEL PERUGIA : Certes, mais ils ne le font pas. Je comprends qu'ils ont d'autres chats à fouetter que de courir après des voleurs de vélo, mais ces derniers savent qu'ils ne risquent rien sous la caméra.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Achetez une voiture, c'est plus difficile à voler !

Mme DEL PERUGIA : Je ne suis pas sûre que la police fasse l'effort pour les voitures parce qu'ils ont peut-être des choses plus importantes à faire. On peut donc se dire que les caméras ne sont pas forcément efficaces pour ce qui est du quotidien.

Ensuite, des recommandations sont faites, à savoir qu'il y ait une phase en amont du projet qui soit vraiment approfondie. Par exemple, quels sont les objectifs de ces trois caméras supplémentaires ? Pourquoi à ces endroits ? Pourquoi pas ailleurs ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je pense que la localisation est fonction du nombre de problèmes divers que l'on constate.

Mme DEL PERUGIA : Certes, mais on ne nous le dit pas, et il y a des raisons à cela. Il m'a été dit, en commission, que l'on ne pouvait pas tout dévoiler publiquement parce qu'il s'agit tout de même d'un système de sécurité.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Il est vrai que l'on ne met pas un panneau disant : « Attention, ne faites pas les imbéciles, vous êtes regardés. » On réduirait un peu l'impact.

Mme DEL PERUGIA : Je ne sais pas quelle a été la phase d'avant-projet, quels sont les partenariats entre les différents acteurs, quelle a été la formation des personnels, etc. Cela fait beaucoup de choses que je ne sais pas. Je comprends pourquoi je ne le sais pas et je ne vous le reproche pas, mais disons que cela me rend très prudente. Je m'abstiendrai donc sur cette délibération.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je comprends. En tout cas, vous pouvez être assurée de la plus grande vigilance sur les différents sujets que vous évoquez et du fait que les relations entre police nationale et municipale sont importantes en la matière.

Je vous cite un exemple : certains endroits peuvent être discutables, mais le fait de mettre une caméra devant les écoles me paraît essentiel, quand on le peut. En effet, lorsqu'une voiture arrive et se gare devant, il y a un regard permanent là-dessus : pourquoi là, puisqu'il est interdit de s'y garer ? Immédiatement, vous pouvez appeler la police municipale qui se rend sur les lieux pour vérifier. Si vous ne l'avez pas, on ne peut pas mettre deux policiers municipaux devant toutes les écoles matin, midi et soir. Ainsi, lorsqu'ils font une tournée, cela leur permet de pouvoir être orientés vers tel ou tel sujet où la vigilance s'impose.

M. SEEMULLER : C'est un sujet sérieux, et il ne faut pas perdre la mémoire. Nous sommes dans une période de notre histoire extrêmement difficile, et nous soutenons tous le travail que font les forces de l'ordre. D'ailleurs, nous aurions aimé être associés aux hommages que vous avez rendus aux policiers municipaux parce que je pense que cela intéresse l'ensemble des représentants. Lorsque ces professionnels, qui sont confrontés, demandent des moyens, on les leur donne.

Effectivement, j'ai une appréciation différente parce que j'estime que ce sont des choses trop graves pour que l'on puisse lésiner dans ce combat. C'est un élément supplémentaire qui s'ajoute à d'autres. Comme je vous l'ai dit, il n'y aura donc pas de question sur ces sujets.

La seule proposition que je vous fais, c'est que j'ai appris dans mon métier que l'on découvrait d'autres univers par la rencontre et le contact. Nous sommes donc très preneurs, peut-être à votre initiative, de discuter avec les professionnels de la sécurité afin qu'ils nous expliquent les tenants et les aboutissants. Il est intéressant pour nous, élus, de comprendre comment cela fonctionne, de voir les moyens dont ils ont besoin et de leur apporter un soutien moral.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Il n'y a pas de problème. Je suggère à Jean-Marc GELY d'organiser une visite du centre de vidéosurveillance d'Hyères. C'est impressionnant, et je l'ai trouvé remarquable. Cela permet de mieux appréhender.

Quant à l'hommage rendu aux policiers municipaux, ce n'en était pas réellement un. Il simplement m'a paru normal, en tant que responsable de la police municipale et du personnel, d'aller les voir pour les remercier pour la saison. Je n'ai pas fait plus.

Je mets aux voix cette délibération où nous sollicitons le Fonds interministériel de prévention de la délinquance, mais également la Région qui pourra apporter 30 %. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**ADOPTÉE PAR 44 VOIX
1 ABSTENTION : Mme DEL PERUGIA**

**AFFAIRE N° 33 - COMMANDE PUBLIQUE - BATIMENTS - PORTS ET ACTIVITÉS
PORTUAIRES - Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du centre
commercial du Nautisme, de la Base Nautique du Port et de ses abords - Mise
en appel d'offres ouvert**

Mme AUDIBERT : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je voudrais rappeler que ces travaux seront financés par le budget du port Saint-Pierre et que la partie qui concerne le centre commercial du nautisme sera, en réalité, cofinancée par les personnes qui ont vu leur contrat renouvelé, sous la forme d'un loyer ou d'une redevance complémentaire pendant la période d'occupation, ce qui permettra de payer les intérêts d'emprunt. C'est donc une réhabilitation commune. Dans la mesure où l'on faisait ces travaux, l'idée était d'augmenter la capacité de la base nautique de façon assez significative et de faire un ensemble qui ait une cohérence architecturale. En effet, les bâtiments ont vieilli, et je crois que ce sera une prestation intéressante sur le port.

Mme COLLIN : Je voulais poser une question, en marge, à Madame AUDIBERT : y aura-t-il d'autres locaux disponibles à la location, en dehors de ceux qui doivent y être relogés ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Quand j'ai dit qu'il y aurait une extension, bien entendu, ils seront relogés. La décision a été prise, à sa demande, de laisser le COYCH où il est actuellement parce qu'il s'y trouve bien et que cela crée une animation intéressante à l'espace nautique. Le club de plongée IERO, que nous avons mis en bout de port, est parfaitement heureux parce qu'ils sont dans un univers tranquille et avec une mise à l'eau immédiate. Ils souhaitent donc rester et nous souhaitons qu'ils y restent. Tous les autres seront relogés là, y compris le COYCH ; éventuellement, certaines salles ne seront pas affectées de façon définitive, mais pourront recevoir d'autres associations. Il y aura au moins deux ou trois salles supplémentaires, mais il n'y aura pas d'affectation définitive à d'autres associations parce qu'il s'agit de reloger.

Nous aurons l'occasion de voir le projet. Je crois que c'est intéressant pour tout le monde.

Pas d'autres observations ? Je vous demande donc de délibérer.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 34 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Concessions des plages naturelles - Demande d'avenants

Mme AUDIBERT : (*Lecture de la délibération.*)

M. LE DEPUTE-MAIRE : Cela vaudra également pour les Salinas. Même s'ils doivent s'arrêter, on ne pourra pas aller contre les jugements de justice, mais puisqu'il y a prorogation, ils doivent en bénéficier. Cette année complémentaire pourra donc leur être affectée.

Il y a deux concessions de plage : la concession d'État à la commune sur l'ensemble du territoire des plages, et une sous-concession que la commune fait à des partenaires privés, notamment sous forme de DSP. Dans ce cadre-là, nous sommes dans la vue de créer quatre plages complémentaires - puisque, malheureusement, c'est compliqué -, dont trois à l'Ayguade et une à La Capte.

M. SEEMULLER : Nous voterons cette délibération, mais sur le fond, nous avons toujours la préoccupation d'être en cohérence avec notre territoire, c'est-à-dire cette dimension naturelle et de protection du littoral.

Nous avons les anti-exemples de l'Italie et des Alpes-Maritimes où l'on voit l'ensemble des plages occupé progressivement et mité par ces plages privées, ce qui modifie complètement l'approche du paysage. Nous avons également un souci d'érosion et de montée des eaux : cela porte donc aussi sur les types de construction.

Nous serons extrêmement vigilants, à l'issue de cette année, sur les types de concession que l'on donnera et, surtout, l'harmonie que l'on peut avoir avec l'objectif premier de protection du littoral et de respect de ce qui fait que le tourisme peut progresser, parce que les gens viennent chercher l'authenticité de la nature.

M. LE DEPUTE-MAIRE : De toute façon, c'est pratiquement impossible sur l'ensemble du site remarquable de la Presqu'île de Giens. Nous avons décidé de créer ces plages à l'Ayguade parce que la plage est extrêmement vaste et que l'on ne porte pas atteinte à des éléments naturels. Certes, il y a la cohérence du territoire environnemental, mais il y a aussi la cohérence du territoire économique et touristique. Dans une commune où l'on a vu le nombre de plages privées se réduire progressivement, avec d'autres problèmes annexes, je crois que c'est dangereux pour l'activité touristique. Les demandes sont très fortes, et un certain nombre de plages et d'établissements privés doivent figurer, de façon raisonnée et responsable, dans la palette que nous devons offrir aux touristes.

S'il n'y a pas d'autres observations, je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 35 - COMMANDE PUBLIQUE - LITTORAL - Location et entretien de cabines sanitaires (toilettes et/ou douches) - Accords-cadres à bons de commande - Années 2017 à 2020 - Mise en appel d'offres ouvert

Mme AUDIBERT : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : Pas d'observation ?

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 36 - PORTS - PORT D'HYÈRES - Régie à autonomie financière du Port d'Hyères Saint-Pierre - Modification des statuts

**AFFAIRE N° 37 - PORTS - PORT DE LA CAPTE - Régie à autonomie financière
du Port de La Capte - Modification des statuts**

**AFFAIRE N° 38 - PORTS - PORT DE L'AYGUADE - Régie à autonomie financière
du Port de l'Aiguade - Modification des statuts**

**AFFAIRE N° 39 - PORTS - PORT AUGUIER - Régie à autonomie financière du
Port AUGUIER- Modification des statuts**

Mme AUDIBERT : (*Lecture de la délibération n° 36.*)

Puisque cette modification concerne les quatre ports d'Hyères, je pense peut-être, Monsieur le Maire, faire procéder à un seul vote pour les quatre délibérations.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Elles sont identiques. S'il n'y a pas d'opposition, je vous remercie.

ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

M. LE DEPUTE-MAIRE : C'est une indiscretion, mais je trouve une chose absolument choquante - ce serait Alain Juppé ou qui que ce soit, ce serait pareil : le commandant des pompiers vient de me téléphoner car il reçoit Monsieur DUPONT-AIGNAN à la caserne dans trente minutes et n'a pas d'autre choix que de l'accueillir sur ordre du SDIS. Je trouve que le responsable du SDIS qui demande à accueillir un homme politique... S'il a une fonction, on peut en discuter. Certains, par exemple à la Région, utilisent beaucoup la fonction. Cependant, si chaque candidat va visiter un centre de secours sur ordre du SDIS, je trouve cela scandaleux. Je regrette que Var Matin ne soit pas là parce que ma condamnation est claire.

Par ailleurs, malheureusement, le procureur de la République fait arrêter les recherches concernant les deux disparus. En effet, nous avons eu un accident invraisemblable cette nuit : à 2 h du matin, un semi-rigide à l'arrêt, avec cinq jeunes, a été télescopé par un bateau à coque dure, et il y a eu deux disparus.

Excusez-moi cette digression, mais certaines choses me laissent pantois. D'ailleurs, je ferai un communiqué dans la presse, à titre de parlementaire, pour exprimer mon incompréhension.

AFFAIRE N° 40 - PORTS - PORT D'HYERES - Désignation des membres du Conseil d'Exploitation de la Régie à autonomie financière du Port d'Hyères - MODIFICATIF

AFFAIRE N° 41 - PORTS - PORT DE LA CAPTE - Désignation des membres du Conseil d'Exploitation de la Régie à autonomie financière du Port de La Capte – MODIFICATIF

AFFAIRE N° 42 - PORTS - PORT DE L'AYGUADE - Désignation des membres du Conseil d'Exploitation de la Régie à autonomie financière du Port de l'Ayguade – MODIFICATIF

AFFAIRE N° 43 - PORTS - PORT AUGUIER - Désignation des membres du Conseil d'Exploitation de la Régie à autonomie financière du Port AUGUIER - MODIFICATIF

M. LE DEPUTE-MAIRE : Il faut donc désigner sept suppléants et remplacer Monsieur GELY en qualité de membre titulaire.

En qualité de titulaire, à titre personnel, je propose Madame LOISEAU. En qualité de suppléants, je propose Monsieur OZENDA, Monsieur GELY, Madame MONTENAY, Madame MONFORT, Madame LUCIANI, Madame PORTUESE et Monsieur CUNEO.

Bien entendu, il peut y avoir d'autres candidats, mais je fais ces propositions et je m'y tiendrai.

M. KBAIER : Il serait intéressant que je puisse aussi participer, si vous nous donnez la permission d'avoir un membre de l'opposition.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Non, je maintiens cette proposition. C'est vraiment une question de fonctionnement.

M. COLLET : Monsieur le Maire, je m'attache à la même démarche que Monsieur KBAIER : il nous semblerait qu'en tant que suppléants, nous serions dans une forme de transparence.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Le fait que les suppléants soient des personnes de la majorité me paraît être un fonctionnement plus simple. Si vous voulez être candidat, il n'y a pas de problème ; sinon, nous le maintenons ainsi.

M. COLLET : Ne perdons pas notre temps, mais la remarque méritait d'être faite.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Là, il s'agit d'efficacité de gestion.

M. SEEMULLER : Vous pensez que la présence de la minorité peut gêner l'efficacité ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Il ne s'agit pas de la présence de la minorité - ne jouez pas sur les mots -, mais du fait que lorsque l'on apprend le matin, dans son bureau, qu'untel ne peut pas venir, il est parfois plus facile de déclencher un suppléant de la majorité. C'est aussi simple que cela. Pour le reste, bien au contraire, vous le démontrez chaque jour.

Pour les trois autres ports, les sept représentants titulaires et les suppléants sont identiques.

S'il n'y a pas d'opposition particulière, je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

LE CONSEIL MUNICIPAL A DÉSIGNÉ À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

Mme LOISEAU en remplacement de **M. GELY**, titulaire
M. OZENDA (suppléant de **Mme AUDIBERT**),
M. GELY (suppléant de **M. ROUX**),
Mme MONTENAY (suppléant de **M. DESERVETAZ**),
Mme MONFORT (suppléant de **M. BACCI**),
Mme LUCIANI (suppléant de **Mme PEBEREL**),
Mme PORTUESE (suppléant de **M. DALMAS**),
M. CUNEO (suppléant de **Mme LOISEAU**).

AFFAIRE N° 44 - PORTS - PORT D'HYÈRES (Saint Pierre) - Régie à autonomie financière du Port Saint Pierre - Consolidation d'un emploi à durée déterminée par la conclusion d'un contrat à durée indéterminée

AFFAIRE N° 45 - PORTS - PORTS D'HYÈRES - Régies à autonomie financière des Ports d'HYÈRES (Saint-Pierre) et de LA CAPTE - Consolidation d'un emploi à durée déterminée par la conclusion d'un contrat à durée indéterminée

Mme AUDIBERT : (*Lecture de la délibération.*)

M. LE DEPUTE-MAIRE : D'après ce que je vois, il y a trois délibérations identiques sur les trois ports. Sauf si vous voulez des informations complémentaires...

Mme AUDIBERT : Non. L'une est pour le port d'Hyères, et l'autre est pour La Capte et Auguier.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Ce sont deux délibérations de même nature : il s'agit de consolidation. S'il n'y a pas d'opposition, je vous remercie de votre approbation.

ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**AFFAIRE N° 47 - PORTS - PORT D'HYÈRES (SAINT PIERRE) - Redevances portuaires. Délégation de service public de desserte maritime des îles d'Or**

Mme AUDIBERT : *(Lecture de la délibération.)*

M. SEEMULLER : Quelle est la différence avec la redevance 2015 ? Nous n'avons pas cette dernière.

Mme AUDIBERT : Je n'ai pas la redevance 2015. Il s'agit de l'actualisation des tarifs applicables à la mise à disposition des installations. Pour les locaux de la capitainerie principale, la redevance de base 2016, soit 6,24 € du mètre carré, est révisée chaque année en fonction du coût de la construction. Pour les postes d'amarrage, la redevance de base 2016, soit 18 902,40 € hors taxes, est révisée chaque année suivant les tarifs appliqués à l'ensemble des postes d'amarrage. Je n'ai pas les bases 2015.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je suppose que c'est au même niveau. En tout cas, cela me permet de dire qu'ils font bien leur travail. La TLV est un délégataire de service public exceptionnel qui investit - certes, ils font des profits. Ils vont largement améliorer le transport du fret sur Porquerolles. À chaque fois qu'il y a un problème ou un besoin, ils répondent présent, ce qui est vraiment très important, notamment dans la période difficile que nous avons eue cet été. Ils sont très participatifs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)**AFFAIRE N° 48 - PORTS - PORT D'HYÈRES (SAINT-PIERRE) - Exonération totale des redevances pour les bateaux accompagnateurs du Tour de France à la Voile 2016**

Mme AUDIBERT : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : Avez-vous des observations quant à cette exonération qui me paraît plus que légitime ? Le Tour de France à la voile est important pour la commune. Je vous remercie de votre approbation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

Mme AUDIBERT : Monsieur le Maire, nous avons une délibération concernant les avenants aux contrats de travail de droit privé, mais nous ne l'avons pas votée ; nous avons voté sur les consolidations. Puis-je me permettre de la rapporter ?

AFFAIRE N° 46 - PORTS - Régies à autonomie financière des Ports d'HYÈRES (Saint Pierre), L'AYGUADE, LA CAPTE et AUGUIER - Avenants aux contrats de travail de droit privé

Mme AUDIBERT : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : Pas d'observation ? C'est une régularisation, une mise à niveau. Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

M. LE DEPUTE-MAIRE : Madame TROPINI, je voudrais apporter une précision sur la question que vous avez posée tout à l'heure : la cession d'un bail emphytéotique par la commune à la SARL Les Palmiers a eu lieu le 26 mai 1988, et ce bail a été revendu par la SARL Les Palmiers à la société anonyme Casino des Palmiers le 30 juillet 1996.

Le problème est né en 1988, sur la longueur, et lorsque cette vente a eu lieu... En tout cas, à chaque fois, il n'y a pas eu de réduction de la diachronie, et nous nous retrouvons aujourd'hui avec cette difficulté. Je suppose que le bail emphytéotique est d'une durée de 70 ans, ce qui mène à 2058. Cela signifie que nous aurons le problème encore deux ou trois fois. C'est la raison pour laquelle cette idée - si elle était avalisée - d'un loyer permettant à tout pétitionnaire de savoir où il va, sans être dissuasif et sans entamer la loyauté de la concurrence, me paraît être la seule solution ; autrement, on va dans des résiliations...

Mme ANFONSI : Pour terminer, je dirai qu'en 2058, je serai là pour voir si tout va bien.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je vous le souhaite de tout cœur. D'ailleurs, avec ma canne, je vous tiendrai la main.

QUESTIONS ORALES

M. LE DEPUTE-MAIRE : Nous avons quatre questions écrites : deux du groupe Hyères Bleu Marine, une de Madame DEL PERUGIA et une de Monsieur SEEMULLER.

M. SEEMULLER : Monsieur GIRAN, si je peux me permettre, il y a deux questions par groupe : il y a un groupe Hyères Bleu Marine et un groupe Agir pour Hyères.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je n'avais aucune intention.

M. SEEMULLER : Je sais que vous êtes sous le charme de Madame DEL PERUGIA, mais je voudrais vous ramener à la réalité : nous sommes bien un groupe politique.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Il n'y a pas de problème. Simplement, les questions du groupe Hyères Bleu Marine ne sont pas nominatives, alors que les deux que vous m'avez posées le sont. Ne m'en veuillez pas pour cela. Je sais la qualité du lien entre la branche socialiste et la branche écologiste.

Mme DEL PERUGIA : C'est un lien local.

M. LE DEPUTE-MAIRE : La première question du groupe Hyères Bleu Marine porte sur les compteurs GAZPAR et LINKY :

« Lors du Conseil municipal du 24 juin dernier, nous vous avons demandé de vous positionner au regard de la directive européenne exigeant des États membres de l'UE que d'ici 2020, 80 % des foyers soient équipés de compteurs d'électricité, de gaz et d'eau, transmettant automatiquement en temps réel les informations relatives à la consommation des usagers.

Vous nous aviez répondu avoir écrit au ministre de la Santé afin d'obtenir les éléments nécessaires à votre appréciation. [Cela a été fait. Je les ai relancés deux fois, mais n'ai toujours pas de réponse.]

Qu'en est-il à ce jour alors que la polémique s'amplifie au niveau national ?

Monsieur le Maire, allez-vous rejoindre plusieurs dizaines de communes qui s'opposent à l'installation chez des particuliers de ces nouveaux compteurs dits « communicants » Gazpar et Linky ? »

M. CARRASSAN : Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce sujet a déjà fait l'objet d'une question et d'une réponse, et l'actualité permet de préciser davantage la chose. Bien sûr, la question que Monsieur le Maire a posée à la ministre est restée sans réponse. Je rappelle de quoi était faite cette question, sachant qu'en arrière-plan, on sait que dans le cadre législatif et réglementaire qui est celui dans lequel nous nous trouvons, ERDF prévoit de déployer ces compteurs dits « intelligents » sur la commune d'Hyères en 2017.

En même temps, à ce jour, nous avons reçu en Mairie - Monsieur le Maire était destinataire - 14 courriers réfractaires à cette pose des compteurs dits « intelligents ».

Quelle était la question posée à la ministre ? De nombreux Français sont inquiets devant l'installation des nouveaux compteurs dits « intelligents » par ERDF. Les craintes exprimées concernent essentiellement les risques pour la santé liés à l'émission d'ondes électromagnétiques jugées dangereuses. Certains clients souhaitent s'opposer à l'installation d'un compteur connecté numérique et le font savoir par lettre recommandée à ERDF. Sachant que le service public de distribution d'électricité est concédé à ERDF par les collectivités locales, Monsieur le Maire demande à la ministre de bien vouloir lui indiquer les conséquences, pour le consommateur final, d'un refus éventuel de l'installation du compteur Linky à son domicile. Nous n'avons pas de réponse.

Je rappelle quelques points, que nous avons déjà dits, sur la question de la santé, de la sécurité et du respect de la vie privée.

Sur la question de la santé, nous avons dit - parce que ce sont les informations qui circulent - que le compteur Linky est un appareil basse consommation (environ 1 watt) qui n'induit pas plus de champ électromagnétique que le compteur actuel ; je ne l'ai pas vérifié. Il induit un champ bien inférieur à d'autres appareils de la vie courante : par exemple, 10 000 fois moins qu'un téléphone portable. D'autre part, l'OMS a classé les ondes électromagnétiques comme peu dangereuses en termes de risques cancérigènes, « pas plus dangereuses que le café ou les légumes marinés », dit-elle.

Sur le plan de la sécurité, il y a eu des questions relatives à des risques d'incendie. Ces risques, dit-on maintenant, sont indépendants du type de compteur et, de toute manière, ERDF serait responsable en cas de dommage, sauf si la commune lui avait laissé faire n'importe quoi.

Sur le plan du respect de la vie privée, ERDF est soumise à une obligation de protection des informations commercialement sensibles et des données personnelles, et on nous dit que toutes les informations circulant sur le réseau font l'objet d'un cryptage sur toute la chaîne.

Il n'y aurait donc pas de danger sanitaire, la sécurité des compteurs ne poserait pas de problème, il y aurait un responsable qui ne serait pas l'utilisateur, et un cryptage garantit le secret et la vie privée de chacun.

Il y a un élément nouveau sur le plan juridique - c'est l'intérêt de répondre à cette question aujourd'hui. La loi sur la transition énergétique de 2015 - on retrouve la question primitive du Conseil municipal - impose clairement le déploiement de Linky. Celui-ci est donc une obligation légale pour ERDF.

Dans ce cadre, ERDF serait en droit de s'en prendre à tout client qui s'opposerait à la pose d'un tel compteur chez lui et pourrait lui suspendre, voire lui résilier, son contrat en cas de conflit. C'est l'objet de la question à la ministre dont nous attendons la réponse.

Sur le plan communal, un arrêté du Maire s'opposant au déploiement des compteurs Linky sur une commune peut être ainsi considéré, relativement à la loi de 2015, comme une faute contractuelle puisqu'il empêcherait ERDF d'exécuter son service dans les conditions prévues par la loi. En la matière, le maire ne peut donc ni faire usage de son pouvoir de police générale - pour être légale, une telle mesure doit être nécessaire et proportionnée à la gravité des faits - ni évoquer le principe de précaution car, d'une part, l'action est limitée au domaine d'attribution et, d'autre part le Conseil d'État s'est déjà prononcé sur le principe de précaution, le 20 mars 2013, en exprimant que les rayonnements électromagnétiques émis par le dispositif n'excédaient pas les seuils fixés par les dispositions du décret de 2006 relatif à la comptabilité électromagnétique admise par l'OMS.

Voilà où nous en sommes.

M. LE DEPUTE-MAIRE : La deuxième question, du groupe Agir pour Hyères, sur proposition de Monsieur SEEMULLER, concerne l'hôpital d'Hyères Marie Josée Treffot. Elle est davantage dirigée vers le président du Conseil de surveillance que vers le maire d'Hyères - même si c'est la même personne - et se situe dans le cadre de la démarche intégrée qui couvrira tous les hôpitaux varois comme territoire de santé.

« En application de l'article 6 du règlement intérieur, je souhaite, lors du Conseil municipal du 23 septembre 2016, vous poser une question d'actualité au nom du Groupe Agir pour Hyères au sujet de la situation difficile de l'hôpital public de Hyères.

Nous avons pris connaissance avec inquiétude des dernières données statistiques d'activité. Nous rappelons que pour répondre aux axes stratégiques du projet territorial de santé pour le Var défini par Agence Régionale de Santé, conforter une offre de santé de proximité et accompagner les collectivités territoriales afin de développer une démarche globale de promotion de la santé, l'hôpital de Hyères fait l'objet d'une approche intégrée (GHT) avec tous les hôpitaux publics du territoire de santé du Var, et notamment de Toulon (Sainte Musse), La Seyne et La Garde. Cette recherche de complémentarité devrait pérenniser la place et les activités de l'hôpital public de Hyères. Cette approche intégrée, et surtout la décision antérieure de doter notre hôpital d'une direction commune avec Toulon, a pourtant des effets négatifs avec le transfert de la restauration de l'hôpital de Hyères vers la Garde et du Laboratoire de l'hôpital de Hyères vers Toulon, ainsi que du personnel. Si nous prenons acte de ces décisions, nous veillerons à ce que les services délocalisés conservent la qualité et l'efficacité que nous devons aux patients de l'hôpital public. Cependant l'absence d'investissement nouveau nous inquiète. L'hôpital a vieilli et doit être modernisé pour améliorer la qualité de l'accueil et des soins face à la concurrence des cliniques privées.

Nous considérons que le bassin de population cible, son accroissement saisonnier, les savoir-faire des équipes médicales de l'hôpital d'Hyères sont des atouts. Il est donc essentiel que, dans le futur programme médical du Groupement hospitalier de territoire à mettre en place d'ici le 1^{er} juillet 2017, l'activité de notre hôpital soit clairement définie.

Ma question sera précise : en tant que Président du conseil de surveillance de l'hôpital, pouvez-vous nous préciser quels sont les investissements prévus en 2016, 2017 et 2018 pour maintenir l'attractivité de l'hôpital de Hyères et améliorer les services d'urgences, de chirurgie et de maternité ? Nous rappelons l'engagement présidentiel : "personne à plus de 30 minutes d'un site d'urgences." Notre population âgée ou atteinte d'une pathologie chronique, qui est parfois parmi les plus isolées, doit pouvoir accéder facilement à un lieu de soin à proximité de son lieu de vie, ce qui, compte tenu de l'état de notre réseau de transport, devient chaque jour plus problématique. Le bassin hyérois dispose d'atouts considérables et de vrais savoir-faire. Dans cette période qui risque d'être un tournant pour le Centre hospitalier Marie Josée Treffot, il nous paraît essentiel que l'ensemble des élus - et le premier d'entre eux - et le corps hospitalier hyérois se manifestent pour préserver l'attractivité du service public de la commune, un des pôles majeurs de l'activité économique de notre ville. »

M. LE DEPUTE-MAIRE : Après avoir pris le conseil de Monsieur PERROT, la réponse est la suivante.

Il est vrai que l'actuel Gouvernement a mis en place, sur le territoire national, les groupements hospitaliers de territoire de façon à avoir une approche intégrée à tous les hôpitaux publics du territoire de santé. Cette approche est varoise puisque même Fréjus et Saint-Raphaël sont concernés. Aucun hôpital n'a la volonté de pérenniser sa place et ses activités mais, au contraire, dans le cadre d'un projet médical du territoire, il s'agit de privilégier les complémentarités pour favoriser la meilleure prise en charge des patients et les mutualisations, ceci afin d'améliorer l'efficacité économique des établissements. Ce rappel est important. C'est la philosophie de la loi qui est d'avoir le meilleur traitement de tous les patients sur un territoire, et non pas obligatoirement le maintien sur le territoire de toutes les situations telles qu'on les connaît. Je parle sous le contrôle de Monsieur EYNARD-TOMATIS qui participait au Conseil médical de l'hôpital d'Hyères.

L'hôpital d'Hyères doit donc s'inscrire, comme les autres, dans cette politique issue du vote de la loi du 26 janvier 2016. Il est intéressant que Monsieur PERROT, au titre de l'hôpital de Sainte-Musse, soit le coordonnateur de cette stratégie intégrée : étant également le directeur d'Hyères, nous ne sommes pas avec un responsable qui serait à Fréjus ou Brignoles. Pour autant, l'attractivité de l'hôpital (ses services cliniques et ce qui est médical) doit être confortée et, si besoin, soutenue en coopération avec les hôpitaux les plus proches.

La politique d'investissement du centre hospitalier d'Hyères accompagne au quotidien cette modernisation de l'offre de soins dans un contexte difficile, mais avec la volonté de maintenir une qualité des soins à un excellent niveau. Néanmoins, je rappelle que si l'hôpital d'Hyères devait investir sur son épargne, il ne pourrait plus jamais le faire puisqu'il a un déficit courant chaque année. Le déficit se réduit, mais avec une contribution considérable de l'Agence Régionale de Santé. L'hémorragie diminue, mais elle n'est pas pour autant totalement interrompue.

Je rappelle que la stratégie de Monsieur PERROT, qui me paraît pertinente, ne consiste pas simplement à dire que l'on réduira toutes les dépenses, mais également qu'il faut essayer de développer l'offre et la rendre attractive. Je dis très clairement que dans cette opération, nous avons besoin du concours de tout le monde, y compris et surtout des médecins libéraux qui doivent, de mon point de vue, être des ambassadeurs de l'hôpital d'Hyères plutôt que des aiguilleurs qui se tromperaient de destination. Je le dis globalement, mais c'est très important. Autrement, il risque d'y avoir des prophéties auto-réalisatrices.

Il est noté que l'établissement vient de restructurer son service d'accueil des urgences en ouvrant des filières d'accueil des enfants pour des consultations non programmées, différenciées de l'accueil des adultes. Cet investissement était appelé de vos vœux.

À moyen terme, il est envisagé la modernisation complète du secteur médicosocial de l'hôpital, qui a beaucoup vieilli, à Riondet. Cela ne signifie pas qu'il n'y aura pas d'autres investissements, mais ce sont ceux qui viennent d'être réalisés ou sont programmés.

La réflexion collective, au sein du groupement hospitalier de territoire, autour du projet médical partagé doit permettre à l'hôpital d'Hyères de trouver sa place dans l'offre de soins proposée à la population.

M. SEEMULLER : Je vous remercie d'avoir lu ce texte, mais cela ne répond pas aux préoccupations qui sont les nôtres aujourd'hui et, je pense, à la vôtre. Vous dites qu'il y a nécessité pour les médecins libéraux de jouer le jeu, effectivement, mais c'est aussi la nécessité pour les médecins toulonnais de jouer le jeu en venant à Hyères.

M. LE DEPUTE-MAIRE : C'est déjà le cas. Il y a beaucoup de permutations et de complémentarité.

M. SEEMULLER : Cette notion de groupement hospitalier de territoire doit aller dans les deux sens. Nous observons que, aujourd'hui, Hyères donne un certain nombre de moyens - nous avons parlé du laboratoire et de la restauration. Nous avons de très grosses préoccupations sur la maternité, et vous le savez très bien. Une problématique est aujourd'hui en jeu : l'investissement. C'est la raison pour laquelle j'ai posé cette question : il s'agit de la baisse d'activité et des conséquences en termes financiers.

En effet, l'hôpital perd de l'argent, et si l'on continue sur ce rythme, il continuera à en perdre puisque il n'y a pas d'investissement. La réorientation et la dynamique d'un groupement hospitalier n'est pas de nourrir le cœur, c'est-à-dire Sainte-Musse, et d'aller progressivement vers un hôpital de gérontologie. La préoccupation que l'on peut avoir, c'est que le positionnement d'Hyères n'est pas d'être la limite de l'agglomération, mais d'être l'ouverture vers un potentiel hospitalier jusqu'à Saint-Tropez.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Vous comprenez bien que chaque hôpital peut tenir exactement le même discours et qu'il faut donc, dans la complémentarité voulue par ces groupements hospitaliers de territoire, que des spécialisations ou des priorités soient données ici ou là.

M. SEEMULLER : Quels investissements pourrions conforter l'activité de l'hôpital d'Hyères ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je vous ai déjà répondu sur les urgences qui auront lieu, et il y a le centre médicosocial de Riondet. Il y en aura d'autres, mais je ne peux pas préjuger. Il y en a un qui n'est pas de l'hôpital, mais qui comptera sans doute, de mon point de vue : le centre de radiologie qui se trouve actuellement à La Garde, qui est le plus important du Var, devrait s'implanter, dans des délais assez brefs, en face de l'hôpital, sur le terrain du Pôle Santé. Je crois qu'il faudra non pas le concevoir comme une concurrence de l'hôpital, mais comme une complémentarité. Cela peut permettre à l'hôpital d'avoir une alimentation importante en ayant, par convention, ces services très évolués et très fréquentés. En tout cas, je crois que c'est une implantation utile sur laquelle nous travaillons.

La troisième question, posée par Agir pour Hyères sous la signature de Madame DEL PERUGIA, porte sur l'appel à projets « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » :

« En application de l'article 6 du règlement intérieur, je souhaite, lors du Conseil municipal du 23 septembre 2016, vous poser une question orale au nom du Groupe Agir pour Hyères au sujet des appels à projet "Territoires à Énergie Positive pour la croissance verte".

En 2014, le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer lançait un appel à projets répondant aux besoins de la Transition Énergétique afin d'atténuer les effets du changement climatique. Ces projets, une fois retenus, peuvent bénéficier du fonds de financement de la transition énergétique.

TPM s'est porté candidat et a, dans un premier temps, été classé comme territoire en devenir, avec le projet intitulé "Terre de projets Méditerranéens". Une nouvelle candidature en septembre 2015, avec 19 actions concrètes, a permis d'obtenir le label "Territoire à énergie positive pour la croissance verte" en décembre dernier.

Ce sont d'ores et déjà cinq actions immédiates qui sont subventionnées jusqu'à 80 % pour beaucoup d'entre elles, pour un total d'aide de 500 000 €. Ces actions se répartissent sur TPM et La Seyne.

Pour La Seyne, ont été retenus l'amélioration de l'éclairage public et le stationnement des vélos électriques. Pour TPM, il s'agit de l'accompagnement de la démarche "bâtiment à énergie positive", du transport collectif propre, et de la rénovation thermique des équipements publics pour Toulon.

Une nouvelle convention va être signée avec de nouveaux projets et surtout de nouvelles communes dans TPM. La ville de Hyères est-elle concernée par cette nouvelle convention et, si oui, pour quels projets ? »

M. CARRASSAN : L'actualité de cette affaire nous renvoie, en complémentarité, à la charte Éco-Quartier. Tout cela s'accumule et nous permet de gagner du temps...

Mme DEL PERUGIA : Et de l'argent.

M. CARRASSAN : Si vous le dites... Je vous le laisse dire.

J'ai eu un échange avec une collaboratrice de TPM, Véronique HAVET, qui est architecte et qui nous dit que - je pense que vous serez enchantée de la nouvelle - dès la semaine prochaine, une réunion est possible pour identifier, avec la Ville d'Hyères, les projets susceptibles d'être éligibles. Dans un premier temps, il y a eu un peu de flou sur la nature des projets : certains peuvent être longs et coûteux, et d'autres peuvent être facilement réalisables sur un temps très court.

Parmi les actions envisageables à court terme, la Ville d'Hyères pourrait proposer plusieurs projets identifiés dans le Plan Climat qui est en cours de réalisation :

- premièrement, il y aurait des actions sur l'éclairage public : par exemple, à Porquerolles, le remplacement de lanternes qui font un mauvais effet la nuit. Si nous allons dans ce sens, nous aurons le soutien de l'ANPCEN, l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement qui lutte contre la pollution nocturne. Il ne s'agit pas de tout éteindre, mais de bien éclairer ;
- ensuite, des actions de réhabilitation thermique de bâtiments de la commune. Par exemple, les écoles pourraient demander une installation de chauffage ou de climatisation réversible ;
- l'acquisition de voitures ou de vélos électriques - en évitant que l'on se les fasse faucher ;
- la création de bornes de recharge pour véhicules électriques ;
- la création de stationnements vélo ;
- et - pourquoi pas ? - une étude pour le remplacement du chauffage des serres de la Riperte dont Élie DI RUSSO se plaint sans cesse.

Une réunion concernant le Plan Climat sera réalisée en octobre afin de présenter les actions proposées par les différents services et de définir les actions prioritaires à intégrer au dossier « Territoires à énergie positive pour la croissance verte ».

Mme DEL PERUGIA : Au niveau de TPM, Hyères devra se battre pour que l'un des projets soit retenu parce qu'il n'y a pas beaucoup d'argent à se distribuer.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Il n'y a aucun problème ; je m'y engage.

La dernière question, posée par le groupe Hyères Bleu Marine, porte sur le burkini :

« Monsieur le Maire, au-delà des événements dramatiques liés aux attentats terroristes, le phénomène le plus récurrent de l'actualité estivale a été incontestablement le burkini. »

De nombreuses communes ont pris des arrêtés d'interdiction mais, compte tenu d'un flou juridique, certains ont été annulés par le tribunal administratif alors que d'autres non.

En tant que Maire, vous n'avez pas pris position sur ce sujet.

À la demande de certains élus, et ce dans un souci d'égalité des citoyens devant la loi, soutiendrez-vous, en tant que Député, une proposition de loi à l'image de celle de 2004, d'ailleurs incomplète, sur le port du voile et visant à son interdiction ?

En effet, il faut considérer ces phénomènes comme une provocation et une dérive communautariste générant une colonisation visuelle de l'espace public. »

M. LE DEPUTE-MAIRE : Ma position personnelle est claire. En premier lieu, je ne suis pas favorable au burkini sur les plages car cette tenue ne me paraît pas servir l'égalité homme/femme ni relever d'une tradition que je n'ai jamais observée précédemment. Dans le contexte actuel, cela ne peut que provoquer des tensions inutiles.

Toutefois, deuxièmement, je suis maire, et un maire ne fait pas la loi. Il ne peut donc pas interdire le burkini par principe si la loi ne l'interdit pas. En revanche, il est en charge de la sécurité et de l'ordre public. J'ai clairement indiqué que si la présence de burkinis sur nos plages avait été observée et de nature à troubler l'ordre public, j'aurais pris mes responsabilités. Cependant, je le répète, si un maire a le devoir de faire cesser un trouble avéré d'ordre public - comme le Conseil d'État l'a opportunément indiqué -, il ne peut appliquer sa propre loi, sauf à risquer de créer la polémique alors qu'il a pour mission d'apaiser les tensions.

Troisièmement, en tant que législateur, je suis convaincu qu'une réflexion globale sur le port des signes ostentatoires, quels qu'ils soient, sur l'espace public dans son ensemble, est nécessaire. L'application même des lois sur le voile et la burka, que j'ai votées, montre que des précisions seront indispensables.

J'appelle de mes vœux non pas une proposition de loi immédiate ou des décisions intempestives, mais - comme ce que fut le cas sur le voile à l'école - je souhaite la création d'une commission des sages, regroupant toutes les sensibilités, afin de trouver les voies d'un contrat solide entre les religions et l'État qui déboucherait sur un nouveau contrat de laïcité. Toutefois, je crois qu'il faut se garder de toute réaction un peu vive. Laisser les choses en l'état n'est pas acceptable, et multiplier les décisions ponctuelles n'est pas souhaitable. C'est un contrat global et symbolique qui me paraît devoir être établi au nom de ce qui fait notre bien commun, à savoir les valeurs républicaines qui s'imposent à chaque Français, quel que soit son origine et sa confession.

M. COLLET : Merci, Monsieur le Maire, de votre réponse qui nous satisfait totalement. Elle a l'avantage d'être claire et précise, mais elle est peut-être incomplète dans le sens où nous vous demandions si, en tant que député, vous soutiendriez ce projet de loi s'il est déposé ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Une proposition de loi intempestive et mal préparée n'aura pas mon soutien. Je souhaite, comme ce fut le cas à l'époque de la commission dirigée par François BAROIN, que l'ensemble des sensibilités et des personnalités de la société civile réfléchisse sur ce dossier et qu'ensuite, une loi puisse éventuellement être portée. Je ne souhaite pas de décision intempestive ni, de la même façon, d'arrêté lorsqu'il n'y a pas de problème.

Merci beaucoup.

(La séance est levée à 17 h 05.)